CD/PV.636
19 janvier 1993

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX CENT TRENTE-SIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 19 janvier 1993, à 10 heures

Président : M. Celso Luiz Nunes Amorim (Brésil)

GE.93-60099/2285R (F)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouvertes la 636ème séance plénière et la première partie de la session de 1993 de la Conférence du désarmement.

C'est pour moi un honneur que d'assumer, au nom du Brésil, la présidence de la Conférence à l'ouverture de la présente session. Je tiens à vous assurer tous de la collaboration de la délégation brésilienne comme de la mienne, alors que je remplirai ces fonctions. En même temps, je compte sur vous pour prêter votre concours au règlement des questions importantes qui nous attendent.

J'ai le plaisir tout particulier, en ma qualité de président, d'accueillir chaleureusement à la présente séance plénière deux éminentes personnalités.

Le Ministre myanmar des affaires étrangères, S. E. U Ohn Gyaw, sera notre premier orateur. U Ohn Gyaw a fait carrière avec distinction dans les services diplomatiques de son pays, où il a rempli diverses hautes fonctions. Il en est le premier diplomate de carrière à se charger du portefeuille des affaires étrangères. Sous sa direction, l'Union myanmar a franchi, au cours des deux derniers mois, des pas importants dans le domaine du désarmement.

La Conférence connaît déjà le Ministre néo-zélandais du désarmement et de la limitation des armements, M. Graham, qui a pris la parole ici le 13 juin 1991. Notre présidente d'alors nous l'a présenté en soulignant le rôle actif que celui-ci jouait dans les milieux universitaires et au Parlement, dont il était membre. A cette occasion-là, M. Graham a fait une importante déclaration au cours de laquelle il s'est arrêté longuement, entre autres, sur l'interdiction des armes chimiques. J'ai plaisir à l'accueillir, alors que la Conférence est parvenue à conclure la Convention sur les armes chimiques.

Au cours des consultations que j'ai tenues, les coordonnateurs ont exprimé le souhait que M. Graham soit invité à faire sa déclaration aujourd'hui, bien que la Conférence n'ait pas encore examiné l'ensemble des demandes de participation à ses travaux émanant d'Etats non membres. Je serai donc très heureux de lui donner la parole en temps opportun.

Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues et représentants à la Conférence, LL. EE. M. Hoffmann, de l'Allemagne, M. Chandra, de l'Inde, M. Nanjira, du Kenya, et M. Norberg, de la Suède. Je leur adresse tous nos voeux et les assure qu'ils pourront compter sur notre collaboration alors qu'ils participeront aux travaux de la Conférence. Enfin, je tiens tout autant à féliciter, au nom de la Conférence du désarmement et du Gouvernement brésilien ainsi qu'à titre personnel, celui qui m'a précédé à la présidence de la Conférence, l'ambassadeur Servais, pour la maîtrise avec laquelle il a guidé nos travaux. C'est en effet sous sa direction que la Conférence a achevé la négociation de la Convention sur les armes chimiques. M. Servais mérite aussi notre admiration - la mienne, en particulier - pour l'efficacité et l'objectivité avec lesquelles il a mené les consultations officieuses concernant l'ordre du jour et la composition de cette instance. C'est une succession très difficile que la sienne à ce poste important et délicat.

En cet instant même, la communauté des Etats nous demande d'évaluer les objectifs et les structures du mécanisme de désarmement international. La Conférence doit maintenant suivre la marche persistante des événements vers le changement, aussi aurons-nous peut-être à déployer encore plus d'efforts.

Bien avant la fin des négociations sur les armes chimiques, intervenue l'année dernière, nous avions tous commencé à réfléchir à l'avenir de la Conférence du désarmement. Il était devenu évident qu'une de ses étapes parmi les plus importantes et fécondes s'achevait et que nous aurions à assumer de nouvelles responsabilités.

La Conférence est maintenant appelée à participer à la réévaluation du mécanisme multilatéral de limitation des armements et de désarmement, que doit effectuer très prochainement la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous devons notamment nous pencher ensemble sur le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", ainsi que sur l'ordre du jour et la composition de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que de notre réflexion naîtront des recommandations satisfaisantes et que la Conférence continuera à jouer son rôle important d'instance de négociation sur les questions relatives au désarmement.

De hauts responsables des pays membres ont pris la parole devant cette assemblée plénière pendant la session de 1992.

Ces personnalités, de même que les délégations à la Conférence, ont ainsi eu l'occasion de s'exprimer sur les récents événements survenus dans le monde, les bouleversements politiques dont nous avons été témoins et la fin de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest, comme d'un monde bipolaire. Je ne m'attarderai pas sur ces questions certes pertinentes, mais je tiens à souligner tout particulièrement le rôle de la démocratie dans le nouvel ordre international.

Nous savons tous que la démocratie est une forme d'organisation de l'Etat : le gouvernement de la majorité, tel que Hérodote l'a décrit dans son célèbre récit des débats qui ont suivi la mort de Cambyse, empereur perse, au VIe siècle avant J.-C. Cependant, l'impact et la signification de la démocratique sont beaucoup plus larges que ne le suggère cette formule uniquement quantitative. Le Brésil a pu constater par ses expériences récentes qu'un Etat démocrate, vivant en paix avec ses voisins, a moins besoin d'armements. Des ressources rares peuvent ainsi être consacrées à des tâches de développement urgentes.

Les aspirations du Brésil en matière de sécurité internationale peuvent se résumer en trois mots : désarmement, démocratie et développement. Je pourrais aussi ajouter, pour souligner l'évolution et la continuité de notre position à ce sujet, qu'il y a 30 ans nos délégations à différentes instances internationales mettaient déjà l'accent sur une triade analogue : désarmement, développement et décolonisation.

Ce n’est ni le moment ni le lieu qui conviennent à une longue discussion sur la relation entre le développement et la paix, déjà exprimée avec une grande simplicité il y a 25 ans par le pape Paul VI. Cependant, aucun observateur des affaires internationales ne peut ignorer la coïncidence très frappante, dans le monde d’aujourd’hui, entre les zones de tension et les situations de sous-développement. On peut affirmer sans risque d’erreur que les deux guerres mondiales de ce siècle, comme la guerre froide, ont opposé, au fond, les pays alors économiquement puissants, alors que les conflits d’aujourd’hui tendent à toucher des peuples et des Etats de la périphérie pauvre, même relativement proche dans l’espace, des centres puissants et riches.

Il ne suffit pas de prendre conscience que le monde a changé, que la bipolarité a disparu et que de nouvelles relations de puissance ont remplacé les anciennes forces opposées. Le chemin est encore long jusqu’à la démocratisation progressive de tous les aspects de la vie humaine. Gageons que, à mesure que nous avancerons dans la voie vers la démocratie et que les gouvernements s’efforceront naturellement de veiller plutôt au bien-être de la population, le désarmement sera plus facile à réaliser.

La démocratie ne devrait toutefois pas être perçue comme ne relevant que des affaires intérieures des Etats. Aujourd’hui, on admet généralement que la nature des relations internationales ne permet pas de dissocier totalement les problèmes intérieurs et extérieurs. Cela est d’autant plus évident dans les questions complexes touchant à l’environnement, aux droits de l’homme et à la sécurité. Dès lors qu’il s’agit de problèmes d’intérêt général comme ceux-là, il faut ménager à tous les membres de la communauté internationale la possibilité de participer au processus de prise de décisions.

Il est vrai que, dans certaines circonstances, il peut être nécessaire, dans un souci d’efficacité, de limiter le nombre de participants à ce processus. Cependant, il n’en est pas moins vrai que les décisions relatives à des questions délicates et fondamentales ne peuvent être considérées comme légitimes - au sens moral et politique (selon Weber) - que si elles sont prises suivant un processus démocratique qui assure à tous une représentation adéquate. En cette période de changement et de bouleversement des modèles de pensée, le concept de démocratie, élément indispensable du nouvel ordre à édifier dans l’après-guerre froide, doit sortir du cadre des affaires intérieures des Etats pour s’étendre au processus politique international.

Au cours des trois dernières années, l’histoire a suivi des chemins imprévus. Des alliances ont été brisées, les pôles ont changé et des idéologies ont disparu dans un mouvement des plus impressionnants, comme si l’histoire s’était brusquement accélérée. En quelques années seulement, la carte politique et géographique de l’Europe a été modifiée et continue de l’être. La plupart de ses traits, hérités de la seconde guerre mondiale, voire d’une époque plus ancienne, ont disparu en un clin d’oeil. Malheureusement, ces changements ne sont pas toujours intervenus pacifiquement. Des conflits ethniques et religieux et une résurrection des formes extrêmes de nationalisme ont remplacé les tensions entre l’Est et l’Ouest, suscitant de nouvelles incertitudes et une anxiété générale. Contrairement à ce que d’aucuns ont prétendu, le cours de l’histoire ne s’est pas arrêté : c’est là une leçon que nous devons chaque jour réapprendre.

Après la crise du Golfe de 1990/1991 et l'autorisation donnée par le Conseil de sécurité de recourir à la force pour garantir l'application de ses décisions, la communauté internationale a innové dans les voies empruntées pour régler les conflits, au sein du système des Nations Unies. De toute évidence, un nouvel ordre est en train de se mettre en place en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Le moment semble donc opportun de réévaluer les mécanismes de prise de décisions dont s'est doté le système des Nations Unies et de définir les critères et règles applicables au recours à la force, qui devrait en tous cas rester une mesure d'exception dans ce domaine. Nous continuons à penser qu'il vaut mieux prévenir les conflits plutôt que de les régler après coup.

Ces dernières années, nous avons constaté une tendance à n'envisager les problèmes internationaux que du point de vue des pays développés. Cette régression de la perception des forces internationales dénature gravement la réalité. En nous lançant dans le changement, nous devons nous garder de l'idée fausse selon laquelle, dans le nouvel ordre international, la paix vient de l'Amérique et passe par l'Europe avant de parvenir à l'Est. Cette conception erronée des réalités ignore de manière flagrante la moitié sud de la planète. En fait, la paix ne sera pas assurée dans le monde tant que la richesse y restera aussi inégalement répartie et que la vaste majorité de la population de la Terre continuera à vivre - et à mourir - dans la pauvreté. Dès lors, il y a sûrement lieu de s'inquiéter de l'absence de l'hémisphère Sud dans les scénarios échafaudés sur de récentes propositions relatives à la coopération internationale et aux flux d'investissement.

Un régime de non-prolifération solide est un facteur important du maintien de la sécurité. Il y a toutefois différentes conceptions du régime idéal qui, pour le Brésil, devrait être beaucoup plus global que le régime actuel.

Il existe un régime de non-prolifération des armes nucléaires, qui est basé sur le Traité de Tlatelolco, le Traité sur la non-prolifération, le Traité de Rarotonga et le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il n'est pas sans présenter quelques lacunes - personne ne s'attendrait à ce qu'il le soit.

Le Protocole de Genève de 1925, quant à lui, établit un régime limitant l'utilisation des armes chimiques ou biologiques. La Convention sur les armes biologiques n'est pas sans importance à cet égard, mais il est largement admis que l'absence de mécanismes de vérification appropriés en réduit l'efficacité. Le Gouvernement brésilien espère que ce défaut pourra être corrigé dans un avenir proche, pendant les travaux du Groupe spécial d'experts gouvernementaux créé par la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques. Enfin, la convention qui a été négociée par cette Conférence et ouverte à la signature la semaine dernière à Paris prévoit une interdiction plus complète des armes chimiques.

La Conférence du désarmement devrait poursuivre ses efforts en vue de mettre en place un système élargi prévoyant, d'une part, la réduction du nombre des armes de destruction massive de toutes sortes, avant leur élimination totale, et, d'autre part, l'interdiction des essais de telles armes.

L'instauration d'un régime global n'est peut-être pas envisageable dans l'immédiat, mais il faut admettre que la situation actuelle nous ouvre des perspectives. Nous pouvons aussi choisir de construire l'édifice pierre après pierre, de manière à atteindre progressivement ces larges objectifs de non-prolifération. Chaque accord de désarmement sectoriel, conclu à l'échelon multilatéral et doté de mécanismes de vérification appropriés, devrait s'intégrer au régime de non-prolifération que nous prévoyons. Il conviendrait de compléter chacun des accords par des règles transparentes, négociées sur le plan multilatéral, afin de soumettre à un contrôle sûr et non discriminatoire les transferts internationaux de technologies à double fin. Si les règles sont également valables pour tous, il sera plus facile de prévenir l'utilisation des technologies dites sensibles à des fins autres que pacifiques. Dans le même temps, ces règles ne doivent pas opposer d'obstacles trop importants ou injustifiables à l'utilisation légitime de la technologie aux fins de développement.

La conclusion d'un traité interdisant à tout jamais les essais d'armes nucléaires devrait être l'une des premières étapes de l'instauration d'un régime de non-prolifération intégral. Il y a tout lieu de se féliciter des déclarations faites par les Etats dotés d'armes nucléaires, par lesquelles ces derniers expriment leur intention de limiter ou de suspendre leurs essais. Le Brésil a noté avec une vive satisfaction l'annonce par laquelle le président Mitterrand a fait connaître, la semaine dernière, l'intention du Gouvernement français de suspendre indéfiniment ses essais nucléaires tant que les autres Etats nucléaires font de même. Cependant, il serait regrettable que des initiatives aussi prometteuses n'aient pas une force politique suffisante pour qu'elles se traduisent par des engagements multilatéraux contraignants.

En ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires, des positions intéressantes ont été exprimées en plénière à la Conférence l'année dernière. J'aimerais rappeler deux d'entre elles. M. Genscher, ministre allemand des affaires étrangères, a déclaré ceci : "Nous considérons qu'il est nécessaire de mettre enfin au point un mandat de négociation sur un accord d'interdiction des essais. Il faut en effet que soit conclu le plus vite possible un accord interdisant les explosions nucléaires expérimentales". De même, M. Bottai, secrétaire général du Ministère italien des affaires étrangères, a affirmé ceci : "Comme d'autres pays, il y a longtemps que l'Italie estime que la question de l'élimination des essais nucléaires ne peut être dissociée du problème que pose l'importance même des arsenaux existants et elle est d'avis que la situation est aujourd'hui telle, d'un point de vue technique autant que politique, que nous pouvons nous attacher à réaliser l'objectif d'une interdiction complète des essais nucléaires, assortie d'une vérification fiable".

A une large majorité, les pays semblent être d'accord avec ces déclarations quant au fond. De fait, c'est ce que disent les résolutions fermement appuyées et adoptées année après année, par lesquelles l'Assemblée générale des Nations Unies donne en des termes on ne peut plus clairs pour instruction à la Conférence du désarmement de conclure un traité interdisant à tout jamais les essais nucléaires dans tous les milieux. Cette expression du voeu de la communauté internationale ne peut être plus éloquente et doit être entendue par tous.

Assortir le Traité sur la non-prolifération d'une interdiction complète des essais nucléaires et, par là même, l'équilibrer davantage, devrait logiquement s'imposer sur les plans juridique autant que politique. Le préambule du Traité prévoit déjà cette interdiction. Si des mesures concrètes sont prises dans ce sens et que dans le même temps les Etats dotés d'armes nucléaires acceptent de supprimer leurs arsenaux, nous aurons sûrement fait un pas de plus dans la voie vers un régime de non-prolifération plus efficace et universel.

Le Brésil a déjà décidé de ne pas effectuer d'essais nucléaires de quelque sorte que ce soit, même à des fins qui seraient pacifiques comme le prévoit le Traité de Tlatelolco. L'Argentine et le Brésil ont pris ensemble pareil engagement dans l'accord pour l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire, conclu à Guadalajara, au Mexique, le 18 juillet 1991.

Mon gouvernement encourage d'autres initiatives dans le domaine nucléaire et, de concert avec les autres pays d'Amérique latine concernés, adopte les ultimes mesures requises pour que le Traité de Tlatelolco entre pleinement en vigueur.

Le Brésil partage l'empressement de la plupart des pays à contribuer à l'instauration d'un régime de non-prolifération global. Cela implique de la part des quelques pays en possession d'armes de destruction massive l'adoption d'une approche constructive. Les pays ayant souscrit à des engagements de non-prolifération sont légalement et moralement en droit de demander aux puissances militaires de signer des engagements de désarmement juridiques, de contracter des obligations de non-prolifération verticale et d'interdire les essais d'armes de destruction massive.

Mon pays entend continuer à rappeler aux Etats dotés d'armes nucléaires leur responsabilité principale en matière de désarmement. Nous sommes convaincus que la persistance des armes nucléaires et l'absence d'une interdiction ferme et complète de ces armes constituent en elles-mêmes des encouragements à la prolifération. Nous nous félicitons naturellement des initiatives qu'ont prises les deux principales puissances nucléaires en vue de réduire leurs arsenaux et que concrétisent les deux traités START, mais nous nous devons de dire aussi que, pour importantes qu'elles soient, ces initiatives ne sont qu'un premier pas - il faudra encore d'autres accords, de portée plus large et négociés à l'échelon multilatéral.

Les profonds changements intervenus sur le plan international n'exigent plus un armement mondial aussi poussé. Il n'est pas facile de comprendre pourquoi des pays développés, dont certains sont considérés comme étant

neutres, ont considérablement accru leurs dépenses militaires. Nous ne pensons pas que ce puisse être la meilleure solution pour assurer la sécurité d'une région quelconque du monde, encore moins de celles qui connaissent à nouveau des conflits et des tensions. Le peuple brésilien ne peut que déplorer ces politiques de réarmement et se déclarer vivement inquiet des dangereuses incidences d'une accumulation excessive d'armements. De même, nous ne pouvons comprendre les pays qui tiennent à consacrer des ressources extraordinairement élevées à des programmes de défense de plus en plus recherchés, dont certains semblent vouloir prévenir des attaques d'ennemis imaginaires. Le Brésil peut parler à ce sujet avec l'autorité de qui donne l'exemple, car il affecte moins de 0,5 % de son produit intérieur brut aux dépenses à des fins militaires.

Nous sommes convaincus qu'un régime de non-prolifération global et solide favorisera la sécurité internationale et le maintien de la paix. Ce régime restera toutefois incomplet tant que les gouvernements de pays démocratiques ne feront pas en sorte que les décisions puissent aussi être adoptées dans le domaine international d'une manière réellement démocratique.

Je suis tout à fait conscient d'être tenu à l'impartialité en tant que président de cette Conférence. Je ne manquerai pas à ce devoir, mais je ne manquerai non plus d'exprimer à l'occasion mon opinion et de présenter avec objectivité et précision les positions de mon gouvernement.

La délégation brésilienne et moi-même souhaitons défendre et confirmer l'éminence des travaux menés par la Conférence du désarmement en tant qu'instance de négociation multilatérale du mécanisme de désarmement des Nations Unies.

Je vous informe que les consultations que j'ai tenues sur plusieurs questions d'organisation me portent à croire que nous pourrons sans doute entreprendre sous peu les travaux sur les questions de fond. Lorsque nous aurons entendu en plénière les orateurs inscrits sur la liste pour aujourd'hui, j'inviterai la Conférence à examiner rapidement, en séance officieuse, les dispositions à prendre afin que nous puissions avancer dans nos travaux. Immédiatement après cela, nous reprendrons la séance plénière pour confirmer officiellement l'accord des membres de la Conférence quant à ces dispositions. Au cours des prochains jours, je poursuivrai mes consultations avec les membres sur d'autres questions d'organisation en suspens.

J'invite maintenant M. Berasategui, secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à nous donner lecture d'un message que nous adresse le Secrétaire général, M. Boutros-Ghali.

M. BERASATEGUI (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : Le message adressé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence du désarmement, à l'occasion de la session de 1993, se lit comme suit :

"J'ai grand plaisir à adresser un message à la Conférence du désarmement à l'occasion de l'ouverture de la session de 1993.

Il y a à peine une semaine, à Paris, j'ai ouvert à la signature la Convention sur l'interdiction des armes chimiques en ma qualité de dépositaire de cet instrument. Pour tous les Etats qui sont représentés à la Conférence du désarmement, comme pour chacun d'entre vous, ce succès historique est venu couronner 20 années de négociations difficiles. Je vous en félicite tous, vous qui n'avez pas ménagé votre peine à cette fin. Ce fut pour moi une vive satisfaction que de voir la Conférence confier au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les responsabilités de dépositaire de cet accord sans précédent.

La Convention est le premier accord multilatéral en matière de désarmement qui ait été conclu dans l'après-guerre froide et ses dispositions relatives à la destruction et à l'élimination de ces armes dévastatrices, comme son régime de vérification internationale, seront un nouveau repère pour les futurs accords de limitation des armements. Nous devons nous attacher à l'universalisation de cet instrument.

Sans aucun doute, les événements qui ont bouleversé la situation politique internationale au cours des quelques dernières années ont facilité les négociations et l'accord final sur cette convention. Comme je l'ai dit dans le rapport intitulé 'Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide', dont je vous communique le texte, rares sont les aspects de la vie internationale qui, au cours des dernières années, ont subi d'aussi profonds changements que les questions de la réglementation des armements et du désarmement.

Il n'est pas vrai, cependant, que le désarmement est un aspect de la guerre froide qui ne concerne plus directement les besoins de la communauté internationale en matière de sécurité. Certes, plusieurs accords importants de limitation des armements ont été conclus au cours des années de guerre froide, mais le désarmement est revenu au centre de nos préoccupations avec la fin de cette période.

J'en veux pour preuve le fait que vous êtes parvenus à une interdiction complète et efficace de toutes les armes chimiques. La signature du Traité sur une réduction et une limitation nouvelles des armements stratégiques offensifs, ou Traité START II, qui aura pour effet de réduire d'environ 70 % le nombre d'ogives nucléaires dont disposent les deux principales puissances, est encore un événement qui marquera le désarmement. Eliminer les missiles à ogives multiples basés au sol, c'était écarter d'un coup la crainte d'une première frappe et, partant, désamorcer la course aux armements. Avec ce traité, qui, pour beaucoup d'observateurs, constitue l'accord de limitation des armements nucléaires le plus vaste qui ait été conclu à ce jour, en raison des réductions radicales des missiles lancés par sous-marins qu'il prévoit par ailleurs, le désarmement nucléaire cesse d'être un songe pour devenir réalité.

Dans bien des régions de la planète, l'ancien équilibre des forces des deux puissances militaires a fait place à des situations instables et explosives. Il convient donc que la Conférence du désarmement, en sa qualité d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, engage hardiment, à ce moment critique, un examen approfondi des orientations qui s'offrent à elle et détermine laquelle elle veut suivre afin d'apporter une contribution décisive au renforcement de la sécurité dans le monde entier. Outre qu'il joue un rôle vital en favorisant la paix et la sécurité internationales, le désarmement multilatéral fait partie intégrante des opérations d'établissement et de maintien de la paix que l'Organisation des Nations Unies s'est vu confier sur une échelle toujours plus vaste dans différentes parties du monde. Pour être efficace, le mécanisme de désarmement multilatéral doit satisfaire aux exigences de l'après-guerre froide.

Après la présentation et l'examen du rapport que j'avais soumis à la Première Commission, l'Assemblée générale a décidé de convoquer à nouveau cette commission en mars, pour une semaine, afin de réévaluer le mécanisme multilatéral de limitation des armements et de désarmement. J'attends avec intérêt les observations que feront les Etats Membres sur mon rapport et les débats que tiendra la Première Commission à la reprise de sa session sur les résultats de l'examen de ce rapport par la Conférence du désarmement, ainsi que de l'examen, par la Conférence, de l'ordre du jour, de la composition et des méthodes de travail de cette instance. J'encourage la Conférence à trouver des solutions satisfaisantes à ces questions, puisqu'il lui appartient de faire des recommandations sur son propre avenir.

J'ai suggéré dans mon rapport que la Conférence du désarmement fasse surtout porter ses efforts sur des questions bien définies qui présentent un caractère d'urgence. La Conférence devrait maintenant tirer profit de l'impulsion donnée par la conclusion de la Convention sur les armes chimiques pour faire avancer un certain nombre de questions.

Alors que le très important Traité START II est intervenu, que d'autres Etats encore ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et que plusieurs Etats dotés d'armes nucléaires appliquent des moratoires sur les essais, le moment paraît propice pour que la Conférence du désarmement redouble d'efforts en vue de parvenir à une interdiction complète des essais nucléaires. Un arrêt des essais de telles armes donnerait une plus forte impulsion encore à la réalisation de l'objectif d'un désarmement nucléaire complet. Dans l'intervalle, il faut reprendre et mener avec une énergie nouvelle les travaux sur la question des garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

La transparence dans le domaine des armements est l'un des axes nouveaux et importants des travaux de la Conférence. Ainsi qu'il ressort de mon rapport, je pense que le renforcement de la confiance dans le domaine militaire sera un élément important des activités de désarmement que mènera l'Organisation des Nations Unies à l'avenir. La Conférence du désarmement a un rôle à jouer dans cet ensemble. Les efforts entrepris en 1992 devraient être poursuivis et s'intensifier.

Le Registre des armes classiques établi par l'ONU deviendra opérationnel en 1993, lorsque les Etats fourniront les renseignements à y faire figurer. Le rapport du Groupe d'experts a permis d'affiner les modalités de communication des données. La Conférence du désarmement pourrait certainement apporter un concours très précieux à la tenue de ce Registre en étudiant la question du gonflement excessif et déstabilisateur des arsenaux et en définissant notamment des moyens pratiques, universels et non discriminatoires d'accroître la franchise et la transparence. J'attends avec intérêt de connaître les vues de la Conférence sur ce point, en particulier dans la perspective de l'examen qu'il m'a été demandé d'entreprendre en 1994.

Quant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la Conférence pourrait pousser plus avant son examen de toutes les questions pertinentes à cet égard, en particulier en ce qui concerne les mesures de confiance.

Dans mon rapport, j'ai exprimé l'espoir que la communauté internationale pourrait trouver des moyens plus équitables et plus étendus de limiter judicieusement la prolifération. J'espère que les membres de la Conférence continueront à débattre de ces questions à titre officieux, puis en officialiseront la discussion afin qu'il soit possible de passer à des accords concrets et concertés.

Il y a une année à peine, les membres du Conseil de sécurité, réunis en séance extraordinaire au sommet, ont réaffirmé que les progrès dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération pouvaient apporter une contribution primordiale au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité s'est déclaré résolu à prendre des mesures concrètes pour renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines.

Je suis sûr que la Conférence du désarmement donnera suite aux recommandations et suggestions émises par le Président du Conseil de sécurité dans la déclaration qu'il a faite à l'issue de cette exceptionnelle séance au sommet. J'invite la Conférence à avancer la réalisation de ces objectifs."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de nous avoir transmis le message de M. Boutros-Ghali. Je prie l'ambassadeur Berasategui de bien vouloir dire au Secrétaire général de l'ONU combien nous apprécions la contribution importante qu'il apporte à nos travaux.

Le Secrétaire général de l'ONU m'a également adressé deux communications. Par une lettre datée du 24 décembre 1992, il m'a fait tenir son rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", que j'ai déjà évoqué dans ma déclaration liminaire. Le texte de cette lettre et de ce rapport a été distribué sous la cote CD/1176. En outre, par une lettre datée du 29 décembre 1992, le Secrétaire général m'a transmis le texte des

résolutions et décisions relatives au désarmement que l'Assemblée générale avait adoptées à sa quarante-septième session. Cette communication a été distribuée dans toutes les langues officielles sous la cote CD/1177.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Myanmar, de la Nouvelle-Zélande, du Mexique, des Pays-Bas, des Etats-Unis d'Amérique et de la Belgique.

Je donne maintenant la parole au Ministre myanmar des affaires étrangères, S. E. U Ohn Gyaw.

U OHN GYAW (Myanmar) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie vivement de votre aimable accueil. Permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de cet organe important qu'est la Conférence du désarmement. Je vous souhaite un plein succès dans l'accomplissement des lourdes tâches qui vous attendent et vous assure de la coopération et du concours sans réserve de ma délégation au progrès des travaux de la Conférence.

Permettez-moi en outre de saisir cette occasion pour remercier très sincèrement votre prédécesseur, l'ambassadeur de la Belgique, M. Servais, de la compétence et de l'efficacité dont il a fait preuve dans la conduite des travaux de la Conférence pendant le dernier mois de la session de 1992 et l'intersession.

Je tiens à saluer les éminents services et le dévouement de M. Berasategui, secrétaire général de la Conférence du désarmement, ainsi que l'efficacité de ses collaborateurs - nous leur devons la bonne organisation et le déroulement sans heurts des travaux de la Conférence.

La session de 1993 de la Conférence du désarmement a lieu à l'heure où des événements bouleversent la scène politique internationale. L'un d'eux, qui concerne le désarmement, c'est la signature du Traité START II à Moscou, le 3 janvier dernier, par le Président des Etats-Unis d'Amérique et celui de la Fédération de Russie. Aux termes de ce nouveau traité, les deux principales puissances nucléaires sont convenues de procéder à des réductions sans précédent de leurs arsenaux respectifs. Nous nous réjouissons de cet accord qui constitue un jalon important dans l'histoire de la limitation des armements et du désarmement et nous avons hâte de voir ses signataires prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en oeuvre de ses dispositions.

Etant donné les faits nouveaux qui se sont produits dans le domaine du désarmement, il est grand temps de réévaluer le rôle de cette conférence et des autres organes multilatéraux s'occupant de cette question. J'aimerais tout d'abord exprimer mes vues sur les travaux de la Conférence. Depuis la création du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement en 1962, il y a trente ans, l'instance de négociation multilatérale a connu une véritable métamorphose qui trouve son aboutissement dans la Conférence du désarmement. Au cours de cette période, la Conférence et les organes qui l'ont précédée ont élaboré un certain nombre d'accords multilatéraux relatifs au désarmement. Nul ne saurait mettre en doute l'importance cruciale de ces accords ni l'ampleur de la contribution apportée par l'instance.

Les négociations qui ont été menées à la Conférence ont donné lieu à deux accords interdisant deux types d'armes de destruction massive, qui sont de véritables instruments de désarmement, car ils ne s'arrêtent pas à une limitation de ces armes terrifiantes mais visent à leur élimination totale. Il s'agit, bien entendu, de la Convention sur les armes biologiques, de 1972, et de la Convention sur les armes chimiques, de 1993. Je me félicite de ce que mon pays soit devenu l'un des signataires originaires de la Convention lors de la cérémonie qui s'est tenue il y a quelques jours à Paris et à laquelle j'ai moi-même assisté. Etant donné que ces deux types d'armes de destruction massive ne figurent plus à l'ordre du jour de la Conférence, ma délégation pense que cette dernière devrait se consacrer aux problèmes nucléaires qui y restent inscrits. Nous croyons fermement à cet égard que la Conférence du désarmement devrait continuer d'être l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement.

Ma délégation considère cependant que la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies garde toute son importance et qu'elle devrait continuer de jouer et même développer le rôle primordial qui est le sien, celui d'organe délibérant chargé des questions de désarmement et de sécurité.

Le Myanmar a mené systématiquement une politique étrangère indépendante et active, fondée sur les cinq principes de la coexistence pacifique. Lors de la dixième Réunion au sommet des pays non alignés, qui s'est tenue en septembre 1992 à Jakarta, le Myanmar a recommencé de participer aux activités du Mouvement des pays non alignés. Membre fondateur du Mouvement, le Myanmar n'a jamais cessé d'en chérir et d'en suivre les principes et sera certainement en mesure de promouvoir les intérêts à long terme du Mouvement.

Dans le domaine du désarmement, le Myanmar a été l'un des membres originaires du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, en 1962, et a participé aux travaux de tous les organes qui lui ont succédé, comme à ceux de cette conférence. La ferme volonté du Myanmar de faire aboutir et de soutenir pleinement des mesures internationales visant à une limitation des armements et à un désarmement efficaces, vérifiables et non discriminatoires, constitue l'un des principaux axes de la politique étrangère qu'il mène activement et en toute indépendance.

Conformément à cette politique, le Myanmar a accompli sur le plan international, en deux mois seulement, deux actes juridiques importants : le 2 décembre 1992, il a déposé son instrument d'adhésion au Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires auprès du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, puis, le 14 janvier 1993, il a signé la Convention sur les armes chimiques.

Depuis la vingtième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à laquelle il a proposé avec d'autres pays l'adoption d'un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Myanmar s'emploie à l'instauration d'un équilibre acceptable entre les responsabilités et les obligations mutuelles des Etats dotés d'armes nucléaires et de ceux qui en sont dépourvus. C'est seulement parce que certains engagements étaient restés lettre morte que le Myanmar n'a pas signé ce traité. Maintenant que les principaux Etats dotés

d'armes nucléaires ont pris des mesures pour réduire leurs arsenaux nucléaires et inverser la course aux armements, conformément au Traité FNI et aux deux Traités START ainsi qu'à titre unilatéral, et qu'ils tiennent ainsi les engagements pris en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération, l'obstacle qui empêchait le Myanmar de devenir partie à cet instrument n'existe plus. Le Myanmar est ainsi le cent cinquante-quatrième Etat partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous sommes à deux ans seulement de la cinquième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra en 1995. Pendant cette réunion, qui revêtira une importance cruciale, les Etats parties examineront la question de la prorogation du Traité, au-delà de la date butoir de 1995, et prendront une décision à ce sujet.

Le Myanmar est d'avis que certains défauts du régime établi par le Traité ainsi que les intérêts des Etats non dotés d'armes nucléaires en matière de sécurité font qu'il est nécessaire de réexaminer de près les droits et les responsabilités mutuels des Etats dotés d'armes nucléaires et des Etats qui en sont dépourvus, avant de prendre une décision au sujet de la prorogation du Traité. Pour instaurer un équilibre plus juste et acceptable entre les droits et responsabilités des Etats dotés d'armes nucléaires et des Etats qui en sont dépourvus, les premiers devraient prendre des mesures appropriées et adéquates pour tenir compte des intérêts de sécurité des derniers et ce, concernant deux questions cruciales : une interdiction complète des essais nucléaires et les garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

Comme je l'ai déjà indiqué, l'autre acte juridique accompli récemment par le Myanmar sur le plan international, c'est la signature de la Convention sur les armes chimiques à Paris, le 14 janvier dernier. Cet acte constitue une démonstration lumineuse de la volonté du Myanmar - qui ne possède pas d'armes chimiques et n'a nullement l'intention d'en acquérir - d'oeuvrer à l'élimination totale de ces armes néfastes et terrifiantes. Le pays participera activement aux travaux de la Commission préparatoire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

De l'avis général des membres de la Conférence du désarmement, cette instance devrait, à sa session de 1993, concentrer ses efforts sur un petit nombre de questions prioritaires, avis que nous partageons. Le point 1 de son ordre du jour, relatif à l'interdiction des essais nucléaires, fait partie des questions prioritaires en cause. Le Myanmar souscrit au point de vue selon lequel tous les Etats doivent mettre définitivement fin aux essais nucléaires dans tous les milieux, faute de quoi, il ne sera pas possible d'empêcher la mise au point et le perfectionnement des armes nucléaires, non plus que leur prolifération ultérieure. Un certain nombre de faits nouveaux importants se sont produits l'année dernière dans ce domaine.

En 1992, la France a appliqué un moratoire sur les essais nucléaires. La Fédération de Russie en a fait de même et a annoncé qu'elle prolongerait l'application de cette mesure jusqu'au milieu de 1993. Les Etats-Unis d'Amérique ont décidé d'appliquer un moratoire sur les essais nucléaires pendant neuf mois à compter du 1er octobre 1992.

Lors de la session de 1992 de la Conférence du désarmement, la délégation française a déclaré qu'elle participerait aux travaux du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires si cet organe était reconstitué pendant cette session.

Il est regrettable qu'en dépit de tous ces faits positifs, la Conférence se soit trouvée dans l'impossibilité de rétablir le Comité spécial en 1992. Nous espérons que le regain d'intérêt que suscite cette question et l'intuition, à nouveau partagée par nombre de membres de la Conférence, qu'il faut la reprendre d'urgence quant au fond, contribueront à ce que le Comité spécial soit rétabli rapidement à la présente session et favoriseront des progrès importants dans les travaux du Comité.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à sa quarante-septième session, le 9 décembre 1992, la résolution 47/47 relative à l'interdiction complète des essais nucléaires. Le Myanmar était l'un des coauteurs de cette résolution qui a été adoptée à une majorité écrasante. Il est intéressant de noter qu'un Etat doté d'armes nucléaires s'est abstenu lors du vote en 1992, alors qu'il avait voté contre les années passées.

Nous pensons que, pour donner suite à la résolution susmentionnée, la Conférence devrait prendre rapidement la décision de rétablir le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, en reprenant le projet de mandat élaboré en 1992 à l'issue des consultations dont la coordination a été assurée par M. Shah, ambassadeur de l'Inde. Dès qu'il aura été reconstitué, le Comité spécial devrait s'atteler aux travaux de fond sur les questions de la structure et de la portée ainsi que de la vérification et du respect.

Il est un autre point prioritaire de l'ordre du jour sur lequel la Conférence devrait concentrer ses efforts à sa session de 1993 - ce sont les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, ou les garanties de sécurité. La meilleure garantie contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires, ce serait l'élimination totale de ces armes de la face du monde. En attendant, la communauté internationale doit impérativement élaborer des mesures ou arrangements qui garantissent efficacement la sécurité. Nous croyons fermement que des mesures de cette nature sont des éléments indispensables de tout régime viable et efficace de non-prolifération des armes nucléaires et peuvent contribuer à la réduction des risques de guerre nucléaire.

A sa quarante-septième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à une majorité écrasante et sans aucun vote négatif la résolution 47/50 relative à des garanties de sécurité.

Il est grand temps que la Conférence du désarmement reconsidère la question de ces garanties à la lumière des événements positifs qui ont marqué l'actualité politique internationale et fasse progresser cette question importante à sa session de 1993.

La question de la transparence dans le domaine des armements ne figure à l'ordre du jour de la Conférence que depuis l'année dernière. L'examen n'en est qu'à ses débuts et exige une étude approfondie de tous les aspects du problème. Je tiens à souligner que le principe de la transparence devrait s'appliquer sans aucune discrimination et non seulement aux armements classiques, mais aussi aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive dont disposent les pays, grands ou petits.

Il se pourrait bien que 1993 soit un tournant dans l'existence de la Conférence du désarmement, qui devra réévaluer son rôle et revoir son programme de travail et son fonctionnement. L'heure est donc cruciale; c'est pourquoi nous devons tout mettre en oeuvre pour renforcer le rôle que joue cette instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement et lui apporter une coopération et un appui sans faille afin de lui permettre de répondre efficacement aux besoins d'une époque en évolution et de remporter de nouveaux succès dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement à l'échelon multilatéral.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre myanmar des affaires étrangères de son importante déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard. Je crois que je puis aussi lui exprimer les remerciements de l'ambassadeur Berasategui et ceux de mon prédécesseur. Je donne maintenant la parole au Ministre néo-zélandais du désarmement et de la limitation des armements, S. E. M. Graham.

M. GRAHAM (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : C'est pour moi un honneur renouvelé que de prendre la parole devant la Conférence du désarmement à l'ouverture de sa session de 1993. Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de vos sages observations liminaires - je trouve réellement encourageante la nouvelle que les travaux sur les questions de fond commenceront sous peu. Je voudrais aussi remercier M. Berasategui, secrétaire général de la Conférence, de nous avoir transmis le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Il y a quelques jours, à Paris, j'ai eu l'honneur de signer, au nom de la Nouvelle-Zélande, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Aujourd'hui je tiens à féliciter la Conférence du désarmement d'avoir pu mener à bien la négociation de cette convention. Il s'agissait, je le sais, d'un effort collectif, exigeant l'appui de tous les groupes régionaux et de tous les participants, qu'ils soient membres ou non de la Conférence.

Je faillirais toutefois à mon devoir si je ne signalais à votre attention les efforts particulièrement louables de l'ambassadeur d'Allemagne et de la délégation allemande : sous la présidence de M. von Wagner, le Comité spécial des armes chimiques est parvenu, d'une manière jusqu'à présent inégalée au sein de la Conférence, à remplir son mandat qui consistait à faire aboutir ces négociations. Le résultat est de ceux dont nous pouvons tous, avec raison, être fiers.

La conclusion de la Convention sur les armes chimiques a été incontestablement facilitée par l'amélioration actuelle dont jouit le climat international. Mais il convient aussi de rappeler que la Convention a été négociée en grande partie pendant une période de menaces et d'affrontement dans les affaires mondiales. C'est en partie la raison pour laquelle les négociations ont exigé un temps considérable. Malgré leur durée, le fait qu'elles se sont poursuivies tout au long des années difficiles de la guerre froide montre bien que la communauté internationale était résolue à les faire aboutir.

Les pays qui ont travaillé à la conclusion de cette convention, qu'ils soient membres ou non de la Conférence du désarmement, ne sont pas tous d'accord avec chaque clause ou article du texte. Mais c'est là la nature même des négociations internationales.

Nous sommes tous animés du désir de bannir les armes chimiques, mais, étant donné les préoccupations diverses qui existent inévitablement entre un si grand nombre d'Etats différents, il était indispensable de travailler dans un esprit de compromis et de consensus. Cet esprit - qui a été si manifeste à Genève et au sein de l'Assemblée générale - a permis à 130 pays de signer la Convention lors d'une cérémonie impressionnante à laquelle j'ai assisté, avec plusieurs personnes ici présentes, la semaine dernière à Paris.

Toutefois, la Conférence ne peut pas se permettre de dormir sur ses lauriers. Des changements se sont produits sur le plan de la sécurité internationale. Dans de nombreux cas, ils sont positifs, puisqu'ils résultent des décisions prises pour combler le vieux fossé séparant l'Est et l'Ouest. Les deux Etats qui possèdent le plus grand nombre d'armes ont effectué des réductions radicales dans leurs arsenaux nucléaires. D'autres sont en préparation. Les essais nucléaires ont diminué, eux aussi, et la plupart des puissances nucléaires ont décidé de moratoires unilatéraux. A mesure que disparaissent les manifestations directes de la guerre froide, la confiance mutelle et la coopération remplacent la dissuasion réciproque comme base de la sécurité mondiale.

Malheureusement, la guerre froide a aussi eu des effets secondaires, auxquels il faut encore trouver des solutions à plus long terme. Elle a faussé les processus normaux d'ajustement et de développement partagé, qui auraient dû permettre aux groupes ethniques voisins de profiter également de l'abondance que procure un monde de plus en plus prospère.

Les conséquences de ces distorsions se font encore sentir. Il est des secteurs où règnent de graves tensions, l'un des cas parmi les pires étant le conflit dans l'ancienne Yougoslavie. Ces tensions ne peuvent être dissipées du jour au lendemain et exigeront beaucoup de volonté politique, en tout premier lieu de la part de ceux qui sont immédiatement concernés.

Confrontée à de telles tragédies, l'Organisation des Nations Unies est toutefois en train d'assumer un rôle nouveau et vital dans le maintien autant que le rétablissement de la paix. Au fil des événements qui vont se dérouler dans l'ancienne Yougoslavie et en Somalie, l'Organisation des Nations Unies sera mise à l'épreuve et, nous l'espérons tous, ne sera pas défaillante.

Nous pouvons nous féliciter de ce que le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros-Ghali, s'intéresse si vivement et de manière si personnelle aux questions de désarmement et de sécurité internationale. Dans son rapport à la Première Commission intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", il a étudié un certain nombre de thèmes qui ont touché une corde sensible en Nouvelle-Zélande.

Nous estimons particulièrement à propos son appel en faveur de l'intégration pratique du désarmement à l'ensemble plus large des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Cette perspective est tout à fait conforme à l'objectif dont la poursuite a été pleinement appuyée par la Nouvelle-Zélande et qui est aujourd'hui atteint, celui d'un débat exhaustif dans le cadre de la Première Commission sur ces deux questions étroitement liées. Ce débat, qui a eu lieu l'année dernière à l'Assemblée générale, montre clairement que ces deux questions sont les deux volets d'un même tableau.

La Nouvelle-Zélande partage aussi le point de vue du Secrétaire général sur la mondialisation du processus de maîtrise des armements et de désarmement. Comme il l'a dit lui-même, l'objectif est d'élargir les efforts de désarmement pour y inclure les arrangements multilatéraux, dans le cadre d'un processus mondial auquel tous les Etats seraient associés. La Convention sur les armes chimiques est un premier pas résolu dans cette direction. D'autres devront suivre.

La Nouvelle-Zélande souscrit à l'opinion du Secrétaire général quant au fait qu'il est certainement opportun de réexaminer le mécanisme de désarmement multilatéral dans le contexte de l'après-guerre froide. Quatorze ans se sont écoulés depuis que les Membres de l'ONU, réunis pour la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, sont convenus d'une nouvelle structure pour l'instance de négociation multilérale de l'ONU. A cette même session, l'organe délibératif complémentaire, la Commission du désarmement de l'ONU, a aussi été créé dans sa forme actuelle.

Beaucoup de choses ont changé depuis 1978. La Nouvelle-Zélande espère que la reprise des travaux de la Première Commission, du 8 au 12 mars, sera l'occasion de réévaluer le mécanisme multilatéral de maîtrise des armements et de désarmement des Nations Unies, notamment les rôles respectifs de la Première Commission, de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement.

Nous constatons que l'objectif assigné à cette réunion est de mettre au point des recommandations concrètes et convenues, concernant les mesures à prendre. A cette fin, nous assurons de notre plein appui le Président de la Commission, l'ambassadeur de l'Egypte, M. Elaraby, ainsi que le Secrétaire général.

Avant même qu'il ait été suggéré de reprendre cette session de l'Assemblée générale, la Conférence du désarmement avait très utilement entrepris sa propre évaluation des questions que le Secrétaire général avait signalées comme nécessitant un examen. Des consultations approfondies à

ce sujet, entreprises sous la direction de l'ambassadeur Kamal et poursuivies plus récemment par votre prédécesseur, Monsieur le Président - l'ambassadeur de la Belgique, M. Servais -, se déroulent ici depuis deux ans déjà.

Je tiens, dès maintenant à dire une nouvelle fois que la délégation néo-zélandaise est reconnaissante à la Conférence, d'avoir assuré, comme elle l'a fait récemment, la participation des pays non membres à ces consultations. Je suis sûr que nos opinions y ont été utiles.

J'ai eu l'occasion d'étudier avec ma délégation les résultats des consultations les plus récentes tenues par l'ambassadeur Servais, qu'il a communiqués aux Etats membres et non membres le 8 décembre dernier. Je sais qu'il va sous peu en faire officiellement part à la Conférence et j'ai quelque réticence à présenter certaines observations d'ordre personnel sur ces questions. Mais je crois qu'il serait artificiel pour moi de ne pas mentionner les principales préoccupations qui sont les nôtres ce matin.

Ma délégation a noté avec intérêt la concordance générale des points de vue des Etats membres et non membres sur la question de l'ordre du jour de la Conférence. Il existe dans les deux groupes une majorité qui est disposée à en accepter la modification. Il nous serait agréable de penser que cette position fait suite à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que le désarmement soit examiné dans un contexte plus large. Nous avons aussi constaté avec intérêt que, pour les différentes questions de l'ordre du jour, les priorités sont en gros les mêmes.

La Nouvelle-Zélande se félicite de ce que le point 1, relatif à l'interdiction des essais nucléaires, jouit d'une forte priorité chez un grand nombre de délégations. Les efforts que nous avons déployés pour promouvoir la cessation des essais nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux et à tout jamais, sont suffisamment connus, tout comme notre conviction que c'est à la Conférence du désarmement qu'il incombe de négocier un traité réalisant cet objectif.

Notre pays a accueilli avec satisfaction les récentes décisions en vertu desquelles la plupart des Etats dotés d'armes nucléaires se sont engagés à respecter des moratoires volontaires. Ces moratoires sont utiles en tant que mesures susceptibles de renforcer la confiance et sont la preuve que ces Etats considèrent leur sécurité comme pouvant être assurée sans essais nucléaires, du moins dans l'immédiat. Nous espérons que les moratoires actuels seront toutefois maintenus et que tous les Etats dotés d'armes nucléaires suivront cet exemple donné par d'autres.

Mais les moratoires ne peuvent se substituer à un traité multilatéral obligeant à la fois les puissances nucléaires et non nucléaires à renoncer aux essais. Un tel traité, dans l'opinion de la Nouvelle-Zélande, est une mesure essentielle à prendre pour empêcher le perfectionnement des armes nucléaires et en arrêter la prolifération. Il renforcerait aussi les fondements idéologiques et pratiques qui sous-tendent l'effort mondial de non-prolifération.

A cet égard, le point de vue de la Nouvelle-Zélande est partagé par les 158 autres pays qui ont approuvé la résolution 47/47 de l'Assemblée générale l'année dernière, réaffirmé les responsabilités particulières de la Conférence du désarmement touchant la négociation d'une interdiction complète des essais et instamment prié la Conférence d'intensifier ses travaux de fond sur cette question en 1993.

Compte tenu de cet appui, et notant le résultat des consultations récentes, j'ai bon espoir que la Conférence se mettra rapidement à l'oeuvre pour faire avancer au cours de la présente session les travaux sur le point 1, relatif à l'interdiction des essais nucléaires. Le climat international est actuellement propice à l'accomplissement de progrès rééls. Il est impossible de fixer des dates limites, mais ne pouvons-nous pas établir au moins un calendrier approximatif ? Est-il déraisonnable de penser qu'avec le soutien très large que je viens de mentionner la résolution puisse aboutir à un traité dans les trois années suivantes ?

Nous espérons aussi que les travaux commenceront bientôt sur d'autres questions signalées comme étant prioritaires par les Etats membres et les Etats non membres de la Conférence : la transparence dans le domaine des armements, les garanties de sécurité et l'espace.

L'autre thème des consultations récemment tenues est celui de la composition de la Conférence. Je constate sans surprise que les résultats sont moins que concluants. Je dis "sans surprise" puisque nous savons tous qu'il s'agit d'une question complexe et fondamentale. La Nouvelle-Zélande y voit beaucoup plus qu'une simple affaire de composition, qui ne consisterait qu'à ajouter 4, 6 ou 20 sièges autour de la table. C'est une question qui est au coeur même de la raison d'être de la Conférence.

Au fond, la question de la composition est la suivante : de quelle sorte d'instance multilatérale de négociation sur le désarmement la communauté internationale souhaiterait-elle disposer pour relever le mieux possible les nouveaux défis en matière de sécurité qui nous attendent jusqu'en l'an 2000 et au siècle suivant ?

Les modèles précédents ne sont manifestement plus appropriés. La structure Est/Ouest/pays non alignés la plus récente est passée par toute une série d'expansions mais, pour l'essentiel, elle persiste encore aujourd'hui. Le comblement du fossé entre l'Est et l'Ouest a toutefois ébranlé l'assise sur laquelle repose cette structure. C'est un fait qui, je crois, est reconnu par tous.

Ce qui est moins clair, c'est la façon dont la Conférence du désarmement devrait être restructurée pour mieux tenir compte de la situation géopolitique actuelle. Je dois dire que, pour la Nouvelle-Zélande, une augmentation limitée du nombre de membres n'est pas la solution la plus réaliste ni la plus efficace. Les dernières consultations confirment même ce point de vue.

L'établissement de critères objectifs pour l'admission à la qualité de membre de la Conférence est, selon nous, pratiquement impossible dans ce nouveau monde multipolaire. Il faut reconnaître que les formulations précédentes d'Est/Ouest, de Nord/Sud, de pays développés/pays en développement n'ont plus le sens qu'elles avaient autrefois.

Quand nous parlons de rétablir l'équilibre de la structure actuelle, que signifient au juste ces termes ? Equilibre politique ? Equilibre militaire ? Equilibre économique ? Equilibre géographique ? Ou bien toutes ces notions à la fois ? Dans quelle mesure faut-il aussi y inclure notre capacité de contribuer, financièrement ou techniquement, aux travaux de la Conférence ? Et pour compléter la dernière question, comment garantir que sera entendue, comme elle doit l'être, la voix des nombreux membres de la communauté internationale qui n'ont pas les moyens de participer à des négociations permanentes ?

Une question plus fondamentale encore, toutefois, est celle de savoir si un organe à composition restreinte sert au mieux les intérêts internationaux ou les intérêts nationaux de tous les Etats. Ce n'est pas notre avis. Nous penchons pour une composition non restreinte de la Conférence du désarmement, qui, en permettant à tous les Etats de participer pleinement à la discussion des questions les concernant, assurerait certainement un équilibre : l'équilibre des intérêts au sens le plus large.

Un organe à composition non restreinte serait aussi conforme à l'appel du Secrétaire général, auquel j'ai fait allusion précédemment et auquel souscrit la Nouvelle-Zélande, en faveur d'une mondialisation du processus de désarmement.

Et à ceux qui feraient valoir que les négociations sur le désarmement exigent une participation restreinte, je répondrais : "Regardez autour de vous". Pour les raisons de transparence et d'universalité, la tendance actuelle est de favoriser l'association de tous. Dans des domaines tels que l'économie (le GATT) ou l'écologie, où des intérêts nationaux tout aussi importants que le désarmement sont en jeu, tous les Etats s'attendent par principe à pouvoir participer pleinement et en tant qu'égaux aux débats. La question du désarmement, qui est un des termes de l'équation de la sécurité internationale, n'est pas foncièrement différente.

J'ai noté précédemment que, sur la question de l'ordre du jour, les Etats membres et les Etats non membres ont exprimé des points de vue heureusement concordants. Je constate avec inquiétude que cette concordance n'existe pas encore sur la question de la composition de la Conférence. La plupart des Etats non membres sont en faveur d'une conférence à composition non restreinte. La plupart des membres actuels sont d'un avis contraire. J'estime ne pas employer des termes trop forts en affirmant que, dans le monde d'aujourd'hui, le prix de l'exclusivité pour la Conférence du désarmement pourrait être un manque croissant de réalisme ou même d'efficacité.

Le travail de la Conférence s'effectue selon le principe du consensus. Nous espérons que ce principe guidera les réflexions auxquelles les membres et Etats non membres se livreront ensemble sur sa structure à venir, comme prélude à la reprise du débat au sein de la Première Commission.

Je sais bien, Monsieur le Président, que la date prévue pour la présentation de votre rapport à cette Commission, est toute proche. Mais je suis convaincu que toutes les parties concernées sont clairement conscientes de la nécessité de montrer que la Conférence est en mesure de répondre de manière positive - à la fois par son ordre du jour et par ses méthodes de travail - aux exigences du monde du XXIe siècle qui s'annonce mouvant et complexe.

A la suite de notre succès avec la Convention sur les armes chimiques, l'heure est nettement à l'optimisme. J'espère que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies soutiendront l'effort que vous avez engagé, Monsieur le Président, pour faire en sorte que la Conférence trouve une forme qui lui permette de continuer à répondre à nos aspirations collectives. Cela sera même pour elle une nécessité si elle veut conserver, dans le mécanisme des Nations Unies, son rôle axial d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement.

Je peux vous assurer du concours de la Nouvelle-Zélande à l'accomplissement de cette tâche.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre néo-zélandais du désarmement et de la limitation des armements de son importante déclaration et de ses observations ainsi que des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, M. Marín Bosch.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (traduit de l'espagnol) : La Convention sur l'élimination des armes chimiques a été signée à Paris il y a quelques jours à peine, et la Conférence du désarmement reprend pour une nouvelle session, la trente-deuxième ou quinzième depuis que cet organe est entré dans une ère nouvelle. Cette ère-ci, ouverte à l'issue de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue en 1978 et a été consacrée au désarmement, avait été marquée pendant des années par l'absence de résultats. Or l'année dernière a vu l'aboutissement d'un processus de négociation long et compliqué sur une question d'une importance capitale et nous devons, en 1993, faire tout notre possible pour poursuivre les négociations sur d'autres questions prioritaires, à commencer par l'interdiction complète des essais nucléaires. Ces négociations, il nous faut les reprendre dès que possible.

Le lancement des sessions annuelles de la Conférence est toujours important; il l'est plus que jamais cette année. Nous sommes convaincus que, sous votre présidence, il se fera rapidement. Ainsi le laissent présager votre expérience diplomatique et votre savoir-faire, et nous sommes certains que, malgré les autres fonctions importantes auxquelles vous êtes appelé à Genève, votre présence à la tête de cet organe multilatéral de négociation sera fructueuse. Soyez assuré de l'entière coopération de la délégation du Mexique.

Nous tenons à remercier ici l'ambassadeur Servais pour les efforts qu'il a déployés à la fin de la session de 1992, ainsi que dans l'intersession. Nous saluons cordialement le Secrétaire général de la Conférence, l'ambassadeur Berasategui, ainsi que M. Bensmail. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à nos nouveaux collègues, les représentants de l'Allemagne, de l'Inde, du Kenya et de la Suède et nous adressons à leurs prédécesseurs, les ambassadeurs von Wagner, Shah, Ogada et Hyltenius, ainsi qu'à M. de Rivero, ambassadeur du Pérou, et à M. Králik, ambassadeur de l'actuelle République slovaque, tous nos voeux de succès dans leurs nouvelles fonctions.

Nous avons écouté très attentivement l'importante allocution liminaire que vous avez prononcée tantôt, Monsieur le Président, et nous remercions le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de son message à la Conférence, ainsi que le Ministre myanmar des affaires étrangères et le Ministre néo-zélandais du désarmement et de la limitation des armements, de leurs interventions.

L'aboutissement de nos travaux concernant les armes chimiques, allié à la nouvelle situation internationale qui s'est amorcée avec la fin de la guerre froide, sans oublier la nomination d'un nouveau Secrétaire général à la tête de l'Organisation des Nations Unies, nous imposent de réfléchir sérieusement à l'avenir de ce qu'on appelle les mécanismes du désarmement dans le cadre du système des Nations Unies en général et de cette Conférence en particulier. Par une ironie du sort, si notre tâche a pris un caractère d'urgence, c'est en grande partie à cause de l'intérêt pour certaines activités de l'Organisation manifesté par le nouveau Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Celui-ci a mis l'accent sur les opérations de maintien de la paix qui avaient été reléguées à l'arrière-plan en raison des divergences de vues entre les deux grands blocs militaires. Tout cela a changé, et de nouvelles voies s'ouvrent à l'Organisation. C'est ce qui ressort très clairement du rapport intitulé "Agenda pour la paix", que le Secrétaire général a établi lui-même à la demande du Conseil de sécurité à la suite de la réunion tenue au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement le 31 janvier 1992, ainsi que d'un autre de ses rapports, intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7), dont le texte a été reproduit comme document de la Conférence et publié sous la cote CD/1176.

Au moment de la création de ce qui s'est alors appelé le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, voici 30 ans, l'Assemblée générale a fixé les deux objectifs principaux de l'ONU en matière de désarmement : désarmement nucléaire et désarmement général et complet. Ces objectifs ont été réaffirmés par tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, je dis bien tous, à la session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée en 1978 au désarmement. Elle a décidé à cette occasion de renforcer le Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU, qui a été doté d'une plus grande autonomie au sein de la Division des affaires politiques, et est arrivée à un large accord sur le vaste éventail de questions touchant le désarmement, accord consacré dans le Document final de cette première session extraordinaire intégralement consacrée au désarmement.

Il est évident que la nouvelle donne internationale suppose que l'Organisation des Nations Unies agisse d'une manière très différente de celle à laquelle nous nous étions accoutumés au temps de la guerre froide. Mais il est également évident que, pour changer l'un ou l'autre des éléments convenus en 1978, il faut une décision tout aussi unanime des Etats Membres de l'Organisation. Nous ne pouvons pas, sous prétexte de pragmatisme, fausser les accords réalisés dans ce domaine. Le pragmatisme ne fait assurément pas partie des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous ne pouvons pas non plus exiger de l'ONU qu'elle participe toujours davantage à la solution des problèmes politiques et militaires et réduire le Département des affaires de désarmement. Au reste, comme le montre l'expérience récente de divers pays de l'ex-Traité de Varsovie, la mise en oeuvre des accords de désarmement n'est pas chose aisée et nécessite non seulement des fonds mais aussi des experts.

L'idéal serait donc de convoquer l'Assemblée générale pour une nouvelle session extraordinaire consacrée au désarmement. Mais les travaux préparatoires de cette session risqueraient d'être longs, et les impératifs du moment ne permettent pas d'ajourner trop longtemps les décisions collectives. C'est pourquoi il a été décidé que la Première Commission de l'Assemblée générale se réunirait en mars prochain pendant une semaine. C'est aussi pourquoi il a été demandé, aux Etats Membres de l'ONU comme à la Conférence du désarmement, de faire connaître leur point de vue sur les propositions du Secrétaire général contenues dans le document qui va être soumis à la Première Commission. Il s'agit là d'une tâche importante dont nous devrons nous acquitter assez rapidement.

La Conférence du désarmement devra poursuivre les consultations menées sous la conduite éclairée de l'ambassadeur Kamal du Pakistan au sujet de ses méthodes de travail, y compris l'élargissement de sa composition et la participation d'observateurs. Jusqu'en 1978, ce genre de problème était laissé aux délégations des deux pays qui assuraient conjointement la présidence de la Conférence. Depuis cette date, c'est l'Assemblée générale qui en est chargée. En 1978, il a été recommandé au président de l'Assemblée générale de tenter d'arriver à un accord sur la composition de la future Conférence du désarmement et il a été décidé que, outre les cinq Etats détenteurs d'armes nucléaires - dont le maintien avait déjà été convenu - on conserverait les membres qui composaient alors la Conférence du Comité du désarmement en y ajoutant une toute petite poignée de pays parmi ceux, nombreux, qui avaient manifesté le désir de faire partie de la nouvelle instance. La composition de la Conférence du désarmement était fondée sur le critère, aujourd'hui dépassé, de l'équilibre politico-militaire de la guerre froide. Ceux qui n'avaient pas pu être admis à l'époque comme membres de cette Conférence s'étaient vu promettre qu'il serait procédé à des révisions périodiques de sa composition. Il y a donc longtemps que nous discutons d'un éventuel élargissement de cette Conférence. Mais, comme le distingué Ministre néo-zélandais vient de le rappeler, la formule retenue il y a quelques années restait fondée sur les critères de la guerre froide qui, comme le montrent les décisions récentes du Conseil de sécurité et les résolutions de l'Assemblée générale, n'ont plus de sens. Dans ces conditions, le moment est peut-être venu de revoir entièrement la composition de cet organe de négociation; mais il faut se demander à qui incombe cette révision : est-ce à la Conférence ou à l'Assemblée générale ?

En attendant d'arriver à un accord sur la composition ou l'élargissement de la Conférence, ou les deux à la fois, nous devrions prendre un certain nombre de décisions au sujet de la participation d'observateurs, afin de nous assurer que cette participation soit automatique et que les observateurs puissent aisément prendre part aux travaux des divers organes subsidiaires et assister aux réunions officieuses. Nous éviterions ainsi des situations délicates pour tous, mais surtout pour eux, comme celle qui risque de se produire dès ce matin.

Il est une autre question que nous souhaiterions voir examiner par le Président dans le cadre de consultations officieuses, c'est celle de la teneur de l'ordre du jour. Ici encore, il nous faut agir avec précaution. Il n'est pas question de jeter par-dessus bord l'ordre du jour actuel tant qu'on ne sera pas arrivé à un accord global sur les points à inscrire dans le nouveau.

Cependant, nous avons devant nous une tâche encore plus importante pour l'avenir de la Conférence : nous devons procéder immédiatement, et indépendamment de l'ordre du jour officiel, à l'examen de fond d'un certain nombre de questions afin de donner des preuves tangibles de notre utilité en tant qu'instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Un des moyens d'y parvenir serait de créer des comités spéciaux sur certaines questions que nous aurions déjà définies ensemble. Cette mesure pourrait être prise sans donner nécessairement lieu à d'interminables débats, comme il en a été dans le passé, ce qui évidemment nous a empêchés d'atteindre notre but.

Pour ma délégation, la question de l'interdiction complète des essais nucléaires revêt une importance capitale. Cent cinquante-neuf pays ont voté pour la résolution 47/47 de l'Assemblée générale y relative, résolution que le Mexique a eu l'honneur de présenter au nom d'une centaine de coauteurs et qui a été adoptée avec quatre abstentions seulement et une voix contre. Des changements sont attendus au sein d'un certain nombre de gouvernements et nous devons profiter des moratoires, qu'ils soient délibérés ou dus aux circonstances, concernant les programmes d'essais de quatre des cinq Etats dotés d'armes nucléaires. Les industries qui travaillent pour la défense ont commencé, semble-t-il, à réduire leurs activités; le cas des spécialistes des essais nucléaires en témoigne. Reprendre les essais nucléaires, ce serait renverser la tendance. Par ailleurs, la situation qui prévaut actuellement dans un certain nombre d'Etats détenteurs d'armes nucléaires est propice à une interdiction totale des essais. Cependant, rien ne dit que les groupes qui sont partisans d'une poursuite de la course aux armements nucléaires n'exerceront pas un jour à nouveau une influence déterminante.

La question de la cessation complète des essais nucléaires doit aussi être replacée dans le contexte plus général du désarmement nucléaire. Nous nous contenterons ici de relever deux points : tout d'abord, il y a quelques semaines, les Présidents des Etats-Unis et de la Russie ont signé l'Accord START II qui, s'il est appliqué scrupuleusement, marquera une étape historique sur la voie du désarmement nucléaire. Le Mexique a préconisé l'élimination totale des armes de destruction massive moyennant l'adoption d'instruments juridiques internationaux. La codification du droit international dans ce domaine doit être poursuivie avec un regain d'ardeur.

Comme l'interdiction des armes biologiques il y a 20 ans, l'élimination des armes chimiques doit être considérée comme s'inscrivant dans un processus qui ne sera achevé que lorsque nous aurons éliminé aussi les armes nucléaires. Tant que nous n'y serons pas parvenus, nous continuerons de nous trouver dans une situation inacceptable puisque certains pays ont renoncé à la possession d'armes nucléaires, alors que d'autres continuent de les perfectionner et qu'il se peut que d'autres encore, on ne le sait pas de science sûre, en détiennent. Nous sommes par ailleurs inquiets de voir qu'alors qu'on tente de réduire radicalement les arsenaux nucléaires, de nouvelles doctrines se font jour, comme celle de la "dissuasion nucléaire minimum", qui non seulement pourraient être le signe de la volonté de conserver un monopole nucléaire mais qui attestent par ailleurs de l'inertie de la pensée, parfois confuse, des prétendus stratèges de la guerre froide.

Ensuite, il ne faut pas oublier que les travaux préparatoires de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue pour 1995, doivent commencer dans quelques mois. Ces travaux, pour être efficaces, devront comporter un examen détaillé des questions de fond que pose la prolifération des armes nucléaires, examen qui ne saurait être ajourné jusqu'à la date de la Conférence, comme cela s'est déjà produit. En outre, cet examen, qui portera sur des questions examinées ici même et à Vienne, devra se faire avec la participation de tous les pays, qu'ils soient ou non parties au TNP.

Sur la suggestion de ma délégation, la vaste gamme de questions qui touchent à la non-prolifération en général a été examinée au cours de réunions officieuses. Nous pensons qu'il faudrait poursuivre ces consultations afin de tenter de définir un ou plusieurs aspects de la non-prolifération qui puissent faire l'objet d'un examen plus formel dans le cadre de la Conférence.

Si, au cours des douze derniers mois, des progrès notables ont été enregistrés dans le domaine nucléaire, nous sommes inquiets de voir que le transfert ou le commerce d'armes classiques a augmenté de manière alarmante depuis un an. Nous nous étonnons en particulier de constater que, parmi les acheteurs de ces armes, figurent à présent des pays dont nous ne pensions pas qu'ils étaient dans la course aux armements. Le rôle joué dans cette affaire par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, auxquels près de 80 % des transactions en question sont imputables, doit être analysé, comme l'a fait ressortir il y a quelques jours le Secrétaire aux relations extérieures de mon pays, tant sous l'angle concret que sous l'angle moral, étant donné la position de ces pays et les attributions qui sont les leurs au Conseil.

Pour terminer, je tiens à insister sur la nécessité de nous lancer le plus tôt possible dans les travaux de fond tout en nous efforçant d'apporter dans nos méthodes de travail des changements et des innovations qui, sans rompre avec le passé, favorisent effectivement la mutation de la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Mexique de son importante déclaration et des paroles très aimables qu'il m'a adressées.

(L'orateur poursuit en anglais) :

Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, M. Wagenmakers.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : C'est certes une grande occasion que de prendre la parole à la Conférence du désarmement lors de la première séance plénière de l'année. Les deux ministres ici présents ont d'ailleurs souligné l'importance de la session de 1993, dans les allocutions qu'ils viennent de prononcer. J'ai le vif plaisir, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence, fonctions que vous êtes le premier à remplir en 1993. Nous sommes certains que, sous votre direction et grâce à vos talents, la Conférence sera à même de faire face aux tâches importantes et difficiles qui l'attendent au cours des mois à venir. Soyez assuré que je vous appuyerai pleinement dans l'accomplissement de ces tâches.

Qu'il me soit permis d'exprimer mon profond respect à votre prédécesseur, l'ambassadeur de Belgique, M. Servais, et de lui dire ma vive reconnaissance pour la contribution qu'il a apportée en assurant la présidence durant une période longue et exigeante et en menant à bien avec tant de compétence sa "mission impossible".

Je voudrais saisir cette occasion pour faire de tout coeur mes adieux à plusieurs collègues estimés qui nous ont quittés récemment pour prendre d'autres fonctions - je veux parler de LL. EE. M. García Moritán, de l'Argentine, M. Králik, de la République slovaque, M. Ritter von Wagner, de l'Allemagne, M. Shah, de l'Inde, M. Negrotto Cambiaso, de l'Italie, M. Ogada, du Kenya et M. Hyltenius, de la Suède. Je leur adresse tous mes voeux de succès dans leurs nouvelles tâches.

Par la même occasion, je voudrais souhaiter la bienvenue aux collègues qui ont pris récemment leurs fonctions à la Conférence du désarmement, LL. EE. M. Lanús, de l'Argentine, M. Hoffmann, de l'Allemagne, M. Chandra, de l'Inde, M. Nanjira, du Kenya et M. Norberg, de la Suède.

La guerre froide est terminée et, avec la fin de l'affrontement des blocs, nous nous trouvons dans une situation internationale qui, à certains égards, est plus sûre, mais aussi infiniment plus complexe et plus instable. Elle est plus sûre, car la limitation des armements et le désarmement sont devenus une réalité quotidienne. Le nouveau Traité START, sans précédent dans l'histoire, qui a été conclu entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie en vue d'une nouvelle réduction et d'une nouvelle limitation des armes stratégiques offensives, aura pour effet d'éliminer les armes nucléaires stratégiques les plus déstabilisatrices. La communauté internationale s'attaque à présent à la question des armes classiques. Il existe dans ce domaine des accords concernant la région de l'Europe. Des initiatives analogues sont prises dans d'autres régions. Sur le plan mondial, le Registre des armes classiques, de l'ONU, est désormais en place. La Conférence du désarmement, quant à elle, a engagé des travaux relatifs à la transparence dans le domaine des armements.

Cependant, comme je viens de le dire, la situation internationale actuelle est aussi "instable", en ce sens que le monde évolue rapidement et que les changements qui se produisent à présent risquent très réellement de dépasser nos capacités d'adaptation, mentales et matérielles, partant, de nous exposer à des dangers au lieu de nous apporter la stabilité, de semer la confusion là où devrait régner la clarté. La récente prolifération des conflits régionaux et ethniques montre, à notre regret, que la sécurité s'est améliorée sur un plan, mais non pas nécessairement dans des secteurs particuliers. Le conflit du Golfe en a été un exemple spectaculaire. C'est encore manifeste dans les problèmes auxquels est confrontée l'ancienne Yougoslavie, comme dans la situation en Angola, au Cambodge et en Somalie. Il y a malheureusement encore bien d'autres "points chauds" dans le monde. Bref, la recherche de la paix met la communauté internationale face à des gageures nouvelles et, comme vous l'avez fait observer dans votre déclaration liminaire, Monsieur le Président, l'histoire s'est accélérée.

La Conférence du désarmement n'échappera pas, elle non plus, au changement. Cela pourrait paraître étrange : l'instance de limitation des armements et de désarmement, à Genève, n'a-t-elle pas enregistré au fil des ans des succès assez remarquables ? Le dernier en date n'est certainement pas des moindres : la Convention sur les armes chimiques est un exemple éclatant de ce que la Conférence du désarmement a pu faire, dès lors qu'existait la volonté politique requise.

Qu'il me soit permis, à ce propos, de remercier vivement le Président de la France et le Gouvernement français d'avoir organisé la cérémonie de signature de la Convention sur les armes chimiques, comme de leur hospitalité. Le fait que non moins de 130 Etats ont signé la Convention la semaine dernière et adopté, sans la mettre aux voix, une résolution constituant la Commission préparatoire, est un acquis remarquable. Le Ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Kooijmans, a déclaré, lors de la cérémonie de signature de la Convention que bien des Etats et des individus avaient contribué à ce succès éminent et que deux pays s'étaient distingués, au cours de l'année écoulée, par le rôle particulier qu'ils avaient joué - l'Australie, en établissant une version remaniée et nette du texte de la Convention, et l'Allemagne, dont l'ambassadeur, M. von Wagner, avait conduit avec compétence les ultimes travaux sur la Convention jusqu'à leur conclusion.

Nous vivons à une époque de changements spectaculaires, et c'est du changement que je voudrais vous entretenir aujourd'hui. Après un bref retour à l'histoire, j'aborderai l'évolution du contexte dans lequel s'inscrit la Conférence du désarmement, les besoins en matière de sécurité au cours des années 90, puis ce que j'appellerais les "paramètres du changement", enfin, la voie que la Conférence devrait suivre à l'avenir et les conséquences qui en découlent pour le programme de travail et la composition de l'instance.

Tout d'abord, si vous le voulez bien, arrêtons-nous brièvement sur le passé. A considérer les choses dans leur perspective historique, force est de reconnaître que la Conférence du désarmement et les organes qui l'ont précédée ont contribué à la conclusion de traités qui, dans une large mesure, ont mis en place le cadre juridique d'une interdiction de trois types d'armes de

destruction massive. La principale critique qu'il m'est arrivé d'entendre, c'est que l'opération a pris trop de temps. C'est sans doute vrai, mais les traités qui touchent à la sécurité des Etats sont, ne l'oublions pas, intrinsèquement difficiles à négocier. Une fois encore, la Convention sur les armes chimiques en est un bon exemple, tant par l'intensité des négociations auxquelles elle a donné lieu, la nouveauté des questions dont elle traite et des dispositions exhaustives relatives à la vérification qu'elle établit, que par le temps qu'il a fallu pour l'achever. Le succès est tributaire d'une percée des mentalités politiques, qui n'intervient parfois qu'après une longue période d'adaptation à des idées nouvelles ou de renonciation à des idées anciennes.

Dès lors que la Conférence du désarmement a enregistré des succès, pourquoi la modifier ? Le vieil adage ne dit-il pas que le mieux est l'ennemi du bien ? J'ai néanmoins la conviction que la Conférence doit changer et le faire d'urgence.

D'aucuns tiennent la Conférence du désarmement pour un produit de la guerre froide - il en va de même des question sur lesquelles elle négocie, de son mode de négociation et du résultat de ses travaux. En un sens, l'instance est pratiquement arrivée au bout du chemin tracé en 1948 par la Commission des armements de type classique, du Conseil de sécurité. Je dis "presque", car si nous admettons l'idée que nous avons tenu des négociations sur des questions et des armes en rapport direct avec les paramètres de la guerre froide et définies en 1978 lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, alors nous devons aussi admettre que, même si la guerre froide est terminée, nos négociations ne sont pas encore entièrement achevées.

Avant de mettre un terme au passé, il faudra reprendre les travaux en vue de parvenir à une interdiction des essais nucléaires. Il se peut que la Conférence soit appelée à participer, par exemple, à des travaux liés à la négociation de dispositions relatives à la vérification du respect de la Convention sur les armes biologiques. Si elle s'en tient à la définition des armes de destruction massive établie par la Commission des armements de type classique, la Conférence pourrait envisager de poursuivre ses efforts en vue de parvenir à un accord sur les questions concernant les armes radiologiques, qui sont depuis longtemps dans l'impasse. D'ailleurs, l'instance se trouve là déjà confrontée à un élément de changement. La délégation néerlandaise n'a jamais vu d'un bon oeil la proposition américano-soviétique tendant à conclure une convention qui interdirait uniquement les armes radiologiques, d'ailleurs inexistantes. En revanche, il serait possible de développer cette interdiction insignifiante pour l'étendre aux attaques contre certaines installations nucléaires, ce à quoi la délégation néerlandaise serait tout à fait favorable : étant donné les dommages persistants qui ont été causés par l'accident de Tchernobyl, elle continue à croire qu'il est éminemment du devoir de la Conférence du désarmement d'établir pareille interdiction.

Pour comprendre pourquoi un ajustement de la Conférence du désarmement s'impose, il faut se tourner vers l'avenir et envisager les besoins en matière de sécurité au cours des années 90. Jusqu'ici, les tentatives faites en ce sens ont montré que cela n'était pas chose facile. Votre prédécesseur,

Monsieur le Président - l'ambassadeur de Azambuja - l'avait compris lorsqu'il nous a invités instamment, le 8 février 1990, à nous arracher à notre stupeur et à agir de façon réfléchie en fonction de la nouvelle situation internationale.

Nous pouvons emboîter le pas à ceux qui nous ont précédés dans cette voie : dans la déclaration qu'il a publiée à l'issue de sa réunion au sommet de janvier 1992, le Conseil de sécurité de l'ONU a indiqué les menaces qui lui semblaient peser sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que les mesures à prendre pour éliminer ces menaces, traduisant ainsi la logique de la non-prolifération en une série d'actes concertés. Le Secrétaire général de l'ONU, quant à lui, a appelé tout particulièrement l'attention, dans son "Agenda pour la paix", sur diverses tendances, parfois contradictoires, qui ont contribué à la constitution de nouvelles menaces à la sécurité internationale. En outre, dans son rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", le Secrétaire général s'est efforcé de dégager les éléments conceptuels de la réglementation des armements et du désarmement ainsi que les moyens de parvenir à une approche intégrée de ces questions. Il fait observer à ce propos que "le monde est devenu un peu plus sûr mais considérablement plus complexe" et que "le nouveau climat international a créé de nouvelles perspectives pour la poursuite du désarmement, en même temps qu'il lance de nouveaux défis". Enfin, l'Assemblée générale a recommandé que des mesures pratiques soient prises immédiatement en vue de renforcer la sécurité par une plus grande transparence dans le domaine des armements. En même temps, elle a tracé les voies dans lesquelles la communauté internationale devrait s'engager afin de réaliser des objectifs encore plus larges et de créer un climat de sécurité nouveau, fondé sur la coopération, dans lequel des mesures de confiance convenues puissent efficacement empêcher toute accumulation d'armes excessive et déstabilisatrice, dans lequel une part de nos ressources limitées puisse être libérée puis consacrée au développement social et économique des pays.

Il n'est pas trop tard, loin s'en faut, pour adapter la Conférence à ce monde nouveau, mais il est temps de le faire, car le monde change sans arrêt et ses multiples incertitudes rendent difficile la tâche des Etats qui doivent évaluer et satisfaire leurs besoins légitimes en matière de sécurité. Une "paix froide" ne doit pas se substituer à la guerre froide. La Conférence du désarmement devrait tenir compte de ces signes et ne pas craindre pour son indépendance vis-à-vis d'autres organes, faute de quoi, elle risque de perdre bien plus que son utilité politique et cette indépendance qui lui est chère.

Qu'il me soit permis de développer les vues du Gouvernement néerlandais sur l'avenir de la Conférence du désarmement et ce que doivent être désormais le fond de ses travaux et ses institutions. La principale raison pour laquelle un ajustement de la Conférence s'impose, c'est que la guerre froide et le monde bipolaire appartiennent au passé. Ce fait indique en même temps la direction que nous devons prendre. Je suggère que nous nous orientions en fonction de paramètres du changement. En substance, je voudrais déterminer un certain nombre de points dans le temps et dans l'espace, qui puissent nous inspirer concrètement dans nos tâches en évolution.

Le caractère bipolaire de nos diversités politiques passées et le rôle joué par les armes de destruction massive dans un contexte pareil nous ont amenés inévitablement à mettre l'accent, lors des négociations, sur les systèmes d'armes qui pouvaient rompre l'équilibre délicat entre les deux pôles. Le mode de fonctionnement de notre instance mondiale de négociation sur le désarmement s'est développé en obéissant à cette même idée. Notre "décalogue" est le reflet de cette période et de ces circonstances-là. Pris ensemble, la Conférence du désarmement et les organes qui l'ont précédée ont enregistré des résultats étonnants à partir de leur programme multilatéral, puisqu'ils ont tissé une toile de traités interdépendants portant sur les armes les plus odieuses qui soient. Nous devrions tous reconnaître ces acquis et en être reconnaissants.

Du fait, justement, des succès remportés par la Conférence, nous ne devrions pas avoir peur de reconnaître que l'importance relative des négociations et des consultations tenues par cette instance sous sa forme actuelle faiblit alors que nous nous trouvons confrontés à des difficultés et à des dangers différents, en matière de paix et de sécurité internationales.

Le Secrétaire général de l'ONU fait observer dans son rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", que "le désarmement a longtemps été perçu comme un sujet relativement distinct, exigeant la mise en place d'un cadre organisationnel séparé. Il nous faut maintenant reconnaître qu'il fait partie intégrante des efforts déployés sur le plan international pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Les problèmes dans ce domaine ne peuvent être résolus qu'en corrélation avec d'autres questions d'ordre politique et économique, tandis que des solutions à ces dernières sont souvent trouvées en corrélation avec les mesures de désarmement". Si nous entendons revoir la conception de la Conférence du désarmement - et le Gouvernement néerlandais est profondément convaincu que cela s'impose - alors nous devons aussi examiner les menaces très réelles qui pèsent à présent et pèseront sans doute à l'avenir sur la paix et la sécurité internationales, et non pas celles auxquelles nous étions confrontés dans le passé.

Je crois que le principal danger auquel nous étions exposés dans le passé tenait à la possession d'un nombre d'armes déstabilisant et au risque réel du lancement d'attaques par surprise. De ce fait a découlé la nécessité de réglementer puis de réduire, voire d'éliminer ces armes. Certes, la bipolarité du monde d'alors s'est aussi traduite par une certaine discipline : on n'a laissé aucun conflit régional dégénérer en un affrontement des superpuissances, avec cette conséquence ironique, sinon tragique, que cela a empêché le règlement de nombreux problèmes qui sous-tendaient les différends régionaux. A présent, les conflits régionaux se sont multipliés - ils sont alimentés par l'affirmation virulente de nationalismes ou par des dissensions ethniques ou religieuses ou tout simplement par le fait que des régimes tyranniques poursuivent leurs luttes souvent brutales pour l'hégémonie sans que n'y contribue plus ni ne les contrôle une rivalité des grandes puissances.

C’est dans ce contexte que, peu à peu, la communauté internationale en est venue à penser que le principal danger auquel elle était exposée à présent, c’était l’acquisition et l’accumulation de quantités d’armes déstabilisantes, parce que dépassant les besoins légitimes en matière de défense, et que la coopération à la sécurité internationale avait ou devrait avoir pour fonction essentielle et prioritaire la prévention des conflits armés.

Les paramètres du changement, cependant, commandent non seulement l’inscription de nouvelles questions de désarmement à notre ordre du jour, mais aussi, idéalement, la transformation des structures essentiellement bipolaires de la Conférence du désarmement en un mécanisme véritablement multilatéral, doté d’un ordre du jour qui soit le reflet non seulement d’un consensus multilatéral, mais encore d’intérêts multilatéraux réels.

Il se présente à la Conférence du désarmement une excellente occasion de devenir au cours des années 90 un organisme moderne, encore une fois, moyennant certains ajustements. Ceux-ci doivent être opérés à présent, dans le sillage des succès remportés en matière de désarmement multilatéral - le dernier étant la Convention sur les armes chimiques - et avant 1995, qui sera le jalon des années 90 et le moment d’une évaluation d’importance critique, puisque c’est alors qu’aura lieu la conférence d’examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Etrangement, les affaires bilatérales offrent un exemple de tels ajustements : purement bilatéral à l’origine, le Traité START est devenu tributaire d’une application multinationale de certaines de ses dispositions, d’où le Protocole signé à Lisbonne. Qu’il me soit permis, à ce propos, d’exprimer aux distingués représentants des Etats-Unis d’Amérique et de la Fédération de Russie mes sincères félicitations pour les excellents résultats que leurs pays respectifs ont obtenus et qu’est venue couronner la signature du Traité START II à la rencontre au sommet tenue le 3 janvier dernier à Moscou.

Après avoir défini les paramètres du changement et l’évolution du climat de sécurité, nous pouvons fixer un certain nombre de critères déterminant nos propres modalités de prise de décisions.

Quant à l’orientation future de la Conférence du désarmement, premièrement, il est clair que l’instance ne doit pas être un vestige de la guerre froide, mais devenir un organisme véritablement multilatéral, et que cela doit se refléter dans son ordre du jour et dans sa composition. Deuxièmement, il faut maintenir la fonction de la Conférence du désarmement, qui doit rester avant tout un organe de négociation indépendant et entretenir en même temps des rapports étroits avec le monde extérieur.

Pour ce qui concerne le premier point, l’ordre du jour et la composition actuels de la Conférence sont le reflet de la bipolarité de l’ancien ordre mondial. Il n’est donc pas surprenant que son ordre du jour ne semble guère être en rapport avec la situation et les réalités de l’heure. Cet ordre du jour résulte directement de la session extraordinaire de l’Assemblée générale consacrée au désarmement, de 1978. S’il est vrai que cette session a eu une

grande incidence sur les travaux de la Conférence, force est de reconnaître aussi qu'une grande partie des questions nucléaires évoquées à cette occasion ont été, en définitive, réglées hors du cadre de la Conférence. Le désarmement est devenu réalité et est désormais pratique courante au sein de la communauté internationale, où qu'en soit notre instance. Le fait que certaines des questions actuellement inscrites à son ordre du jour ne sont plus pertinentes devrait nous inciter à revoir l'ensemble de cet ordre du jour, même si nous n'avons pas achevé les travaux sur toutes les questions qui y figurent.

Il serait peut-être utile, par exemple, de regrouper les questions nucléaires en un seul point, au titre duquel nous pourrions constituer un comité spécial ou des groupes de travail chargés de questions particulières, dont la composition varierait et refléterait l'intérêt que portent aux différentes questions les membres de la communauté internationale. Bien entendu, la question des essais nucléaires reste un point à régler en priorité et mérite d'être confiée sans plus tarder à un comité spécial créé à cette fin.

La non-prolifération des armes de destruction massive et la limitation des armes classiques formeraient aussi un point à examiner à titre prioritaire. Si elle abordait la question de la non-prolifération sous cet angle plus large et en examinait les différents points particuliers qui intéressent les Etats, la Conférence du désarmement apporterait la preuve qu'elle est à même de tenir compte non seulement des nombreux signes et messages émanant d'autres organisations et institutions, mais aussi d'événements et de faits nouveaux concrets, d'ordre politique et militaire, intervenus dans des secteurs particuliers. C'est l'acquisition des moyens de se défendre qui doit devenir transparente : l'échange entre Etats de données précises sur les stocks nationaux d'armes classiques pourrait renforcer la confiance réciproque et aider à déceler tout accroissement excessif de ces stocks. Malgré qu'existent la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques, d'aucuns continuent de s'employer sans relâche à acquérir ces armes de destruction massive ou les moyens de les fabriquer.

Logiquement, il en va de même des armes nucléaires. Notre avenir sera-t-il multipolaire dans le domaine nucléaire aussi ? Certains des Etats qui ne cessent d'évoquer la nécessité de la non-prolifération des armes nucléaires semblent eux-mêmes s'employer à acquérir de telles armes. Dans plusieurs cas, cette tendance a eu une incidence défavorable directe sur certains travaux de la Conférence du désarmement.

Etrangement, la prolifération et la bipolarité ont, sur les questions régionales, des effets analogues à certains égards et radicalement différents à d'autres : l'une et l'autre peuvent avoir pour conséquence qu'un différend régional dégénère au point d'échapper à tout contrôle; les deux ont aussi pour effet tragique de masquer les véritables problèmes sous-jacents qui sont à l'origine du différend régional, partant, de mettre le monde devant de nouvelles "vérités", ou de nouveaux "faits accomplis".

La différence, cependant, entre la bipolarité et la prolifération, prises comme agent ou moteur principal de l'histoire, réside en ceci que la première peut aussi être un facteur de modération, ce qui n'est jamais le cas pour

la seconde : bien au contraire, même au-delà d'une région donnée, la prolifération des armes peut mettre en péril la paix et la sécurité internationales, car elle conduit les Etats à se faire une idée exagérée de leur propre puissance et les incite à des comportements irresponsables.

C'est dans cet esprit que nous devrions examiner de très près les questions précédemment inscrites à l'ordre du jour et qui devraient y être maintenues - j'ai mentionné à ce titre la question de l'interdiction des attaques contre certaines installations nucléaires, qui s'impose comme par le passé - ainsi que les nouvelles questions susceptibles de déboucher sur des accords instituant une réduction et une limitation effectives des armements. A cet égard, nous pourrions envisager celle de l'élaboration de la notion d'une défense raisonnable et suffisante - cela correspondrait à la proposition faite par le Secrétaire général de l'ONU tendant à s'entendre, à l'échelon régional, sur ce que constitue des potentiels nettement excessifs ou menaçants en matière de forces classiques.

Les efforts que nous déployons aux fins de la non-prolifération devraient s'intensifier et aller de pair avec les travaux que la Conférence du désarmement a déjà engagés en ce qui concerne la transparence dans le domaine des armements et le désarmement classique. Le Registre des armes classiques, qu'a établi l'ONU, étant désormais en place, les deux questions se complètent, tant par leur objet que par l'angle sous lequel elles sont abordées. C'est un domaine où la Conférence du désarmement en est encore à ses balbutiements et qui revêt une importance en raison du développement éventuel du Registre, tâche à laquelle les Membres de l'Organisation des Nations Unies devront s'atteler en 1994, mais aussi en raison de sa corrélation avec un autre point que la Conférence du désarmement pourrait envisager d'examiner, à savoir, les questions régionales.

Cette conférence est une instance qui tient des consultations et des négociations à l'échelle mondiale. Cependant, si sa capacité reste rigoureusement limitée aux affaires mondiales, la Conférence risque de devenir stérile à brève échéance. Ce sont les différends régionaux qui, par les forces qui les animent, finissent par présenter une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les transferts internationaux d'armes classiques qui dépassent ce que nécessite légitimement la défense, en particulier lorsqu'ils s'effectuent vers des régions où règne la tension, accroissent les risques de conflit et empêchent le règlement pacifique des différends. Dans le cadre des efforts faits pour mettre en place des mesures de confiance, la Conférence du désarmement pourrait contribuer, par ses connaissances spécialisées, à des consultations et à des négociations sur des principes directeurs concrets, adaptés à des circonstances particulières, si le besoin s'en faisait sentir et si l'occasion s'en présentait pour des raisons politiques.

Pour que la Conférence du désarmement devienne véritablement multilatérale, il faut en changer la composition. Sa composition actuelle reflète encore la bipolarité de l'époque de la guerre froide. Nous devons nous garder de faire de la Conférence une instance où la répartition des sièges entre le Nord et le Sud pose des problèmes, pis, l'emporte sur les autres questions, car ce serait-là un piège. Elle ne doit pas être élargie suivant la formule qui consiste à attribuer davantage de sièges à un groupe qu'à un

autre. La nouvelle composition de la Conférence doit au contraire obéir à ce que dictent les paramètres du changement : il convient que l'instance fasse une place aux Etats qui sont à même d'apporter à l'avenir une contribution substantielle au progrès de son programme de paix internationale et de sécurité mondiale fondée sur la coopération, et qui sont disposés à apporter une telle contribution. A cet égard, il faudrait prendre notamment en considération les questions dont nous devrions désormais nous occuper à titre prioritaire. Tous les Etats qui ont manifesté un intérêt pour nos travaux jusqu'ici et qui ont déjà demandé à devenir membres de la Conférence devraient certainement être admis à cette qualité assez rapidement. C'est une décision que nous pourrions prendre sans y consacrer trop de temps et d'efforts - je propose que nous la prenions sans tarder.

Pour ce qui est du second point - le maintien de la fonction de la Conférence -, l'une des conditions préalables à des négociations sur les questions de sécurité, c'est le consensus : ce n'est que par la règle du consensus que les négociations ont un sens et prennent forme. Si nous renonçons à cette règle, la Conférence n'aura aucun avenir. Le consensus peut être un stimulant mais aussi un frein. Cela ne devrait pas nous effrayer, car dans bien des cas, il faut du temps pour que des concepts de désarmement prennent forme.

Il convient, bien entendu, de maintenir l'indépendance de la Conférence, mais cela ne signifie pas que l'instance ne doive pas réévaluer son rôle au sein du système d'institutions étroitement liées qui s'occupent de la limitation des armements et du désarmement.

On peut tracer un parallèle entre la Conférence et l'Alliance de l'Atlantique Nord, à laquelle appartient mon pays. L'Alliance a et aura toujours pour fonction essentielle d'assurer la liberté et la sécurité de ses membres par des moyens politiques et militaires, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Fondée sur les valeurs communes que sont la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit, l'Alliance s'emploie depuis sa création à établir en Europe un ordre de paix juste et durable. Cet objectif reste inchangé. Il n'empêche que, suite à la décision prise à Oslo en juin 1992, l'Alliance, sans renoncer à son indépendance, a entrepris d'appuyer le maintien de la paix dans le cadre des efforts déployés par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la CSCE. Elle est aussi disposée à présent à appuyer au besoin et selon ses propres modalités les opérations de maintien de la paix placées sous l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle reste en rapport à cette fin avec le Secrétaire général de l'Organisation. L'Alliance, de même que certains de ses membres agissant à titre individuel, contribue à présent à la mise en oeuvre de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et participe pour la première fois de son histoire à des opérations de maintien de la paix et d'application des sanctions, décidées par l'ONU. Aucune de ces activités n'a porté atteinte de quelque manière à l'indépendance de l'Alliance.

Confrontée à de nouvelles exigences et à de nouveaux problèmes, l'Alliance a ainsi accepté de jouer un rôle nouveau à l'intérieur de l'Europe. Sans limiter ses tâches essentielles, la Conférence du désarmement pourrait faire de même dans le domaine où elle a les connaissances spécialisées et la

compétence requise - celui du désarmement. En apportant ces connaissances et en participant à l'élaboration de certains éléments d'accords internationaux, qui auraient trait au désarmement, la Conférence pourrait mener des travaux plus utiles et mieux intégrés à l'action internationale en faveur de la paix et de la sécurité mondiales. Par là, je n'entends certainement pas que ses travaux et ceux qu'entreprennent la CSCE et certaines autres organisations régionales doivent faire double emploi. Les délégations ici présentes n'y consentiraient certainement pas. La Conférence pourrait néanmoins tenter de s'ouvrir davantage au monde extérieur en étudiant les possibilités d'offrir ses connaissances spécialisées dans ses domaines de compétence aux groupes d'Etats qui, à l'échelon régional, sont disposés à s'engager dans la voie vers le désarmement. Si je ne m'abuse, c'était là aussi l'un des principaux points du message adressé à la Conférence par le Secrétaire général de l'ONU et dont il a été donné lecture il y a quelques instants. Je crois que nous devrions en tenir compte.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard, ainsi que de la mention faite de mon prédécesseur, l'ambassadeur de Azambuja. Je crois le moment propice d'exprimer au Gouvernement néerlandais les remerciements du Gouvernement brésilien de s'être offert à accueillir dans la ville de La Haye le siège de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis, M. Ledogar.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence, qui coïncide avec l'ouverture de notre session de 1993. Soyez assuré de pouvoir compter pleinement sur mon concours et sur celui de ma délégation alors que vous entreprendrez cette tâche difficile qu'est l'organisation des travaux de la Conférence pour 1993. Je tiens en outre à accueillir chaleureusement nos nouveaux collègues qui sont arrivés à Genève depuis notre dernière réunion en 1992.

C'est au nom des délégations des Etats-Unis et de la Russie que je prends la parole aujourd'hui, à l'ouverture de la session de 1993, pour annoncer officiellement la conclusion du Traité sur une réduction et une limitation nouvelles des armements stratégiques offensifs, signé le 3 janvier dernier par le président Bush et le président Eltsine. Ce traité, communément dénommé Traité START-II, codifie le mémorandum d'accord signé par les deux présidents lors de la réunion au sommet qui s'est tenue à Washington, le 17 juin 1992. Il permettra de réduire radicalement le nombre total d'armes nucléaires stratégiques déployées par les Etats-Unis et la Russie - puisqu'il aura pour effet de ramener ces armes au tiers des niveaux actuels - et il exigera l'élimination complète des armes stratégiques les plus déstabilisatrices, que sont les missiles balistiques intercontinentaux à ogives multiples, ou ICBM "mirvés". Le Traité comporte un protocole relatif à l'élimination ou à la reconversion des ICBM lourds et de leurs silos, un protocole relatif à l'exposition et à l'inspection des bombardiers lourds ainsi qu'un mémorandum d'attribution.

Fondé sur le Traité START, signé le 31 juillet 1991 par les Etats-Unis et l'Union soviétique, le nouveau Traité prévoit cependant des réductions beaucoup plus importantes des forces nucléaires stratégiques. Toutes les dispositions du Traité START I sont maintenues, sauf modification explicitement prévue dans le nouveau Traité. Etant donné le rapport étroit entre les deux instruments, le Traité START II ne pourra pas entrer en vigueur avant le Traité START I. De plus, il restera en vigueur pendant toute la durée du START I.

Le nouvel instrument fixe à égalité le nombre total des armes nucléaires stratégiques que peut déployer chaque partie. Les réductions seront effectuées en deux phases : la première s'achèvera dans un délai de sept ans suivant l'entrée en vigueur du Traité START I et la seconde au plus tard en l'an 2003. A la fin de la première phase, chaque partie doit avoir ramené le nombre total d'ogives nucléaires stratégiques qu'elle déploie à un chiffre compris entre 3 800 et 4 250, y compris le nombre d'ogives montées sur les ICBM, ICBM lourds et missiles balistiques lancés par sous-marin (SLBM) déployés. Sur le chiffre total de 3 800 à 4 250 ogives, 1 200 au plus pourront être montées sur les ICBM mirvés qui sont déployés, 2 160 au plus sur les SLBM déployés et 650 au plus sur les ICBM lourds déployés. Aux termes du Traité START II, le nombre d'armes à bord des bombardiers lourds à vocation nucléaire sera calculé sur la base du nombre de ces armes (par exemple les bombes et les missiles de croisière aéroportés) pour lequel ces bombardiers sont équipés, selon les indications fournies par chaque partie dans le mémorandum d'attribution. La nouvelle règle de calcul du nombre des bombardiers constitue donc un changement majeur par rapport au Traité START I, où un bombardier lourd équipé pour emporter jusqu'à 20 armes nucléaires comptait comme une seule unité dans le nombre total fixé par l'accord. En l'adoptant, la Russie et les Etats-Unis ont fait un important pas en avant qui reflète l'esprit de coopération et de confiance entre nos deux nations.

A la fin de la seconde et dernière phase, chaque partie doit avoir ramené à un chiffre compris entre 3 000 et 3 500 au plus le nombre total des ogives nucléaires stratégiques qu'elle déploie. Aucune de ces ogives ne pourra être montée sur un ICBM mirvé, lourd ou autre. En d'autres termes, tous les ICBM mirvés doivent être éliminés des forces déployées par chaque partie et seuls les ICBM à ogive unique seront autorisés. Enfin, 1 700 à 1 750 ogives nucléaires au plus pourront être déployées sur des SLBM. Bien que le Traité START II ne comporte aucune disposition interdisant explicitement les SLBM mirvés, le nombre d'ogives montées sur ces missiles sera, lui aussi, radicalement réduit.

Le Traité START II permettra aux parties de réduire le nombre d'ogives pour lequel certains missiles balistiques sont équipés. Pareille réduction de leur capacité s'effectuera selon des modalités soigneusement ordonnées, modifiant les règles de comptage convenues dans le Traité START I. Le nouveau Traité prévoit en outre que les parties élimineront d'ici au 1er janvier 2003 tous leurs ICBM lourds, déployés ou non, soit en appliquant les procédures définies dans ce traité, soit en utilisant les missiles en cause pour des lancements dans l'espace. 1991 prévoit également de nouvelles limitations et restrictions concernant les bombardiers lourds.

Le vaste régime de vérification établi par le Traité START I s'étend au nouveau Traité, qui comprend en outre quelques nouvelles mesures de vérification telles que l'observation sur place des opérations de reconversion des silos de lancement des SS-18 et d'élimination des missiles, l'exposition de tous les bombardiers lourds et leur inspection aux fins de vérification du nombre de charges nucléaires pour lequel ils sont équipés et l'exposition des bombardiers lourds reconvertis à des fins classiques, aux fins de vérification des différences observables. Aux termes du Traité START II, le coût de certains types d'opérations de vérification sera à la charge de la partie effectuant l'inspection.

Le 25 décembre 1991, l'Union soviétique a cessé d'exister et la Communauté des Etats indépendants a été créée. Du coup, quatre Etats indépendants disposant d'armes nucléaires stratégiques sur leur territoire ont vu le jour, à savoir le Bélarus, le Kazakhstan, la Russie et l'Ukraine. Ces quatre nouveaux Etats indépendants et les Etats-Unis sont convenus, le 23 mai 1992 à Lisbonne, au Portugal, des modalités de leur adhésion au Traité START I. Cette entente a été codifiée dans un nouveau protocole au Traité START, en vertu duquel les cinq Etats deviennent parties au Traité. Aux termes du Protocole, les quatre Etats nouvellement indépendants prennent entre eux les dispositions exécutoires nécessaires pour s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées en vertu du Traité START. En outre, l'Ukraine, le Kazakhstan et le Bélarus se sont engagés, par des lettres juridiquement contraignantes, à éliminer de leur territoire toutes les armes nucléaires et tous les armements stratégiques offensifs dans le délai de sept ans prévu par le Traité START I pour la réduction de ces armes et armements. Ils se sont aussi engagés à devenir parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires.

Comme je l'ai déjà indiqué, en raison du rapport étroit entre les deux traités, le second ne pourra pas entrer en vigueur avant le premier. Le Congrès des Etats-Unis d'Amérique et les parlements de la Fédération de Russie et du Kazakhstan ont déjà consenti à ratifier le Traité START I. Nous comptons que les parlements de l'Ukraine et du Bélarus ne tarderont pas à en faire de même. Nous attachons autant d'importance à ce que le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine accèdent, à une date rapprochée, au Traité sur la non-prolifération en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires. Insistant sur ce dernier point, la Fédération de Russie a déclaré que si les trois Etats en cause n'accomplissent pas cet acte, ni le Traité START I, ni le Traité START II ne pourraient entrer en vigueur.

M. Batsanov et moi-même vous remettons aujourd'hui, Monsieur le Président, le texte du Traité START II et de ses appendices en versions russe et anglaise, afin qu'il soit distribué en tant que document officiel de la Conférence du désarmement. Je pense que cet instrument intéresse le fond des travaux de la Conférence et que les Etats membres en jugeront ainsi.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Ledogar de sa déclaration, ainsi que de la communication officielle qu'il a faite au nom des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie au sujet du traité important que ces deux pays ont signé et des précisions qu'il nous a données sur les dispositions de cet instrument. De fait, j'ai déjà reçu communication

de ce document important qu'a évoqué l'ambassadeur Ledogar et j'ai commencé à prendre avec le secrétariat les dispositions nécessaires pour en faire distribuer le texte. Je voudrais aussi remercier M. Ledogar des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

J'ai le plaisir de donner maintenant la parole au représentant de la Belgique, M. Servais, qui va faire rapport sur les importantes questions de l'ordre du jour et de la composition de la Conférence, ainsi que cette instance le lui a demandé.

M. SERVAIS (Belgique) : Je voudrais dès l'abord remercier tous ceux qui se sont exprimés dans leurs interventions à propos de la mission sur laquelle je vais avoir l'honneur de faire rapport. J'ai particulièrement apprécié les remerciements et les observations flatteuses qui ont été formulées à mon égard.

Conformément à la décision prise par la Conférence au paragraphe 18, alinéa f), de son rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai été chargé, en tant que président de la Conférence pendant l'intersession, de mener des consultations sur deux questions que cette instance estimait importantes, à savoir, l'ordre du jour et la composition de la Conférence. J'ai bénéficié pendant les consultations de l'aide inestimable du Président entrant, ainsi que de celle du Secrétaire général de la Conférence, comme le stipulait d'ailleurs la décision contenue dans le rapport.

Comme vous le savez, j'ai invité les membres de la Conférence ainsi que les non-membres qui avaient participé à nos travaux pendant l'année 1992 et demandé la qualité de membres, à une série de consultations bilatérales, ainsi qu'en petits groupes, pour connaître leur point de vue sur ces questions. Je suis très reconnaissant à tous ceux qui ont participé à ces consultations, durant lesquelles des opinions et des idées nouvelles ont été avancées dans un esprit que je qualifierais de positif et de coopératif. A la fin de cette série de consultations, que j'avais aussi poursuivies à New York durant les débats de la Première Commission, j'ai invité les membres et non-membres que je viens de mentionner à des consultations ouvertes durant lesquelles j'ai fait une déclaration sur les résultats de notre travail durant l'intersession. Le texte de cette déclaration a été distribué à tous les participants. A cette occasion, le secrétariat a également distribué un document officieux sur la composition de l'organe multilatéral de négociation sur le désarmement. Après ces consultations qui, je vous le rappelle, ont été tenues le 8 décembre dernier, j'ai encore continué de consulter quelques membres de la Conférence qui désiraient un nouvel entretien afin de m'apporter la réponse à des questions au sujet desquelles ils attendaient les instructions de leur gouvernement. D'autres participants m'ont abordé pour clarifier certains points que l'on n'avait pas éclaircis durant la première partie des consultations.

Aujourd'hui, en ce début de la session annuelle de 1993, je vous fais rapport comme il me l'a été demandé par la décision de la Conférence. Quant à l'essentiel, j'aimerais souligner que les consultations que j'ai menées après les réunions du 8 décembre 1992 n'ont pas changé les conclusions que j'avais apportées dans la déclaration faite ce jour-là. Par conséquent, cette déclaration du 8 décembre 1992 contient mon rapport sur la tâche que m'avait confiée la Conférence et je la recommande à l'examen de cette instance.

En terminant ma mission, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour la collaboration que vous-même et tous mes collègues m'ont apportée au cours de ces consultations. Je n'oublie évidemment pas le rôle indispensable joué tout au long de ce processus par notre Secrétaire général et toute son équipe. Qu'ils soient tous ici remerciés de leur dévouement et de leurs conseils éclairés. Mes remerciements vont aussi à tous les combattants de l'ombre, traducteurs, interprètes, secrétaires - bref, à tous ceux que l'on ne voit jamais et sans lesquels notre travail ne pourrait se concrétiser. A tous et à toutes, un cordial et vibrant merci.

Je salue la venue parmi nous de nos nouveaux collègues d'Allemagne, du Kenya et de la Suède, en leur souhaitant un plein succès dans leurs nouvelles fonctions. A tous mes collègues, enfin, je souhaite une excellente année 1993. A vous, Monsieur le Président, je souhaite courage, sérénité et persévérance dans votre difficile tâche, qui est de relancer la machine de la Conférence du désarmement en ce début d'année. Soyez assuré de mon soutien et de mon entière collaboration.

Le PRESIDENT : Je remercie l'ambassadeur Servais de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a eues à mon égard, ainsi que de ses bons voeux.

(L'orateur poursuit en anglais) :

Je voudrais, au nom de la Conférence, exprimer à M. Servais notre gratitude pour les efforts inlassables qu'il a déployés lors des consultations qu'il a tenues durant l'intersession. Comme je l'ai déjà annoncé dans le cadre de mes consultations officieuses, j'ai l'intention de charger deux coordonnateurs spéciaux des questions importantes sur lesquelles ont porté les consultations menées par M. Servais.

Nous avons épuisé la liste des orateurs pour aujourd'hui. Un autre représentant souhaite-t-il prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au représentant de l'Allemagne, M. Hoffmann.

M. HOFFMAN (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais simplement vous remercier ainsi que mes collègues, par votre intermédiaire, de l'accueil amical qui m'a été fait. Je tiens aussi à vous féliciter de votre accession à ces nouvelles fonctions et à vous assurer, à mon tour, que j'entends vous prêter mon entier concours et mon appui, dans un esprit de réciprocité. Vous ne m'avez pas grandement facilité la tâche, Monsieur le Président, en invoquant les paroles prononcées par l'ancien ministre allemand des affaires étrangères, non plus que mes collègues en mentionnant l'excellent travail fait par mon prédécesseur. Je devrai me montrer à la hauteur de leurs paroles et de leurs actes; je ferai de mon mieux pour l'être.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Hoffman - nos observations n'étaient certes pas innocentes. Quelque autre délégation souhaite-t-elle intervenir ? Je donne la parole au représentant de la Suède, M. Norberg.

M. NORBERG (Suède) (traduit de l'anglais) : A mon tour, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres collègues ici présents, mes sincères remerciements pour les paroles de bienvenue qui m'ont été adressées. En pénétrant dans la salle des Conseils ce matin, j'ai eu l'impression de revenir chez moi - en effet, j'y ai passé plusieurs années, qui m'ont toujours paru être les plus intéressantes et gratifiantes de ma carrière dans la diplomatie. C'est donc en nourrissant de grands espoirs que je prends mes nouvelles fonctions ici. Je vous assure, Monsieur le Président, ainsi que mes collègues, de mon entière coopération.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Si aucune autre délégation souhaite prendre la parole à ce stade, je réunirai la Conférence en séance officieuse en vue d'examiner un certain nombre de questions d'organisation, comme je l'ai annoncé au début de la présente séance plénière. Bien qu'il nous reste peu de temps aujourd'hui, il serait utile, ce me semble, de commencer cet examen, aussi procéderons-nous ainsi. A ce propos, je voudrais rappeler que les Etats membres se sont consultés durant l'intersession sur la question de la participation des Etats non membres aux travaux de la Conférence et sont convenus par consensus de s'attacher à améliorer cette participation. J'ai bon espoir que les délégations des Etats membres seront d'accord, en attendant qu'une décision soit prise sur ces questions importantes, pour inviter les représentants d'Etats non membres ici présents à assister à la séance officieuse qui se tiendra immédiatement après la plénière. Comme nul ne formule d'objections, nous procéderons ainsi.

Je vais donc suspendre la présente séance plénière de la Conférence du désarmement pour passer à l'examen des questions d'organisation en séance officieuse.

La séance officieuse et la séance plénière sont levées à 13 h 10.